REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE



ENQUETE SUR LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES (ENV2008)

Rapport définitif

Version1

Octobre 2008

INTRODUCTION

Dans la plupart des pays africains, les enquêtes sur les conditions et le niveau de vie des ménages jouent un rôle très important dans la rédaction des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Elles constituent la principale source de données nécessaires à l'évaluation de la situation de la pauvreté dans les pays ainsi que sa perception du point de vue des populations. Elles permettent également de renseigner les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, outre le rôle classique d'aide à la décision dans l'élaboration du DSRP, l'Enquête Niveau de Vie des ménages de 2008 (ENV 2008) présente deux particularités qui la rendent incontournable dans ce processus. En effet, la dernière enquête sur le Niveau de vie des ménages de 2002 (ENV 2002) a été finalisée quelques jours avant le déclenchement de la crise militaro-politique que traverse le pays depuis septembre 2002. Cette enquête qui comportait un volet quantitatif et un aspect qualitatif a mis en évidence une aggravation de la pauvreté avec un ratio de pauvreté de 38.4% (contre 33.8% en 1998) et une détérioration des conditions de vie des ménages. Depuis cette date (soit 6 ans environ) aucune enquête d'envergure nationale sur le niveau et les conditions de vie des ménages n'a pu être conduite.

La crise ayant accentué la dégradation des conditions de vie des ménages et engendré, en conséquence, de nouveaux phénomènes comme le déplacement massif de populations, la détérioration d'une partie de l'outil de production, la destruction massive de biens, les pertes en vie humaine, la destruction des infrastructures sociales, la dislocation de cellules familiales, etc., il est apparu nécessaire d'évaluer son impact, en toute connaissance de cause, surtout dans le cadre des travaux de finalisation du processus du DSRP en Côte d'Ivoire.

Comme l'enquête de 2002, l'ENV de 2008 comprend un volet quantitatif et un volet qualitatif. Le volet quantitatif a porté sur un échantillon de 12 600 ménages, reparti entre 21 strates formées de ville d'Abidjan et du milieu de résidence (urbain et rural) de chacune des 10 anciennes régions administratives, considérées comme des "Pôles de développement" par le DSRP. L'échantillon de 12600 ménages a été obtenu grâce à un tirage aléatoire à deux degrés. Au premier degré, 630 grappes, correspondant aux districts de recensement (DR), ont été tirées et ensuite dénombrées. Après le dénombrement de la grappe entière, 20 ménages ont été systématiquement tirés et enquêtés.

Deux supports de collecte ont été utilisés, un questionnaire ménage et un questionnaire de prix à la consommation des ménages. A l'image du processus DSRP en Côte d'Ivoire, le questionnaire ménage a été élaboré à travers un processus participatif. Une proposition de méthodologie et de questionnaire émanant de l'Institut National de la Statistique (INS) a été soumise aux partenaires au développement, aux instituts de recherche, aux ministères techniques, à la société civile et etc., lors d'un séminaire. La version finale de la méthodologie et du questionnaire de l'ENV 2008 n'a donc été adoptée qu'après la prise en compte des observations du séminaire.

Dans chaque grappe tirée, un questionnaire de prix à la consommation des ménages, inspiré des outils de collecte quotidienne des prix sur les marchés de la ville d'Abidjan, est administré. Il permet de collecter des prix sur les marchés les plus proches des ménages de la grappe considérée. Les prix ainsi collectés ont servi au calcul des déflateurs des dépenses au niveau de la grappe.

Une enquête qualitative utilisant les méthodes de prospection des sciences sociales est prévue pour mieux comprendre et analyser certains faits que la seule évaluation quantitative ne permet pas

d'apprécier. Son objectif est de fournir les éléments d'une prise en compte efficace des perceptions de la pauvreté par les populations. Elle doit également donner des informations utiles à une réponse nationale pragmatique dans la lutte contre la pauvreté qui tient compte des réalités socioéconomiques.

Cette démarche est d'autant plus importante que la pauvreté est un concept, multidimensionnel et complexe. Sa définition revêt trois aspects : monétaire, accessibilité et psychosociologique. La pauvreté est vécue aussi bien au plan individuel que collectif.

La mesure de la pauvreté en Côte d'Ivoire est bâtie autour de l'optique monétaire. Cette option s'appuie sur deux éléments : un indicateur de bien être et un seuil de pauvreté. L'indicateur de bien être retenu est la dépense de consommation des ménages compte tenu des réticences de ceux-ci à fournir des informations relativement fiables sur leurs revenus.

Quant au seuil de pauvreté, il permet de distinguer la population en deux groupes. Les populations dont la consommation est en dessous du seuil sont qualifiées de «pauvres » tandis que celles dont la consommation est au dessus du seuil sont dites « non pauvres ». Pour déterminer ce seuil de pauvreté, deux approches sont possibles :

- un seuil de pauvreté absolu correspondant à un minimum de besoins nutritionnels à satisfaire, calculé sur la base des dépenses alimentaires minima auxquelles on peut ajouter un panier de biens considéré comme un minimum essentiel;
- un seuil de pauvreté relatif (ou pauvreté monétaire) déterminé par la distribution des dépenses de consommation. Ce seuil de pauvreté correspond alors au montant le plus élevé des dépenses de consommation d'une proportion donnée de la population ayant effectué ces dépenses.

L'analyse de la pauvreté en Côte d'Ivoire est bâtie autour d'un seuil de pauvreté relatif de 75 000 Francs CFA, par tête et par an, évalué aux prix de la ville d'Abidjan, sur la période de collecte des données (février 1985 à janvier 1986) de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985 (EPAM 85). Il correspond au premier décile, c'est-à-dire au montant le plus élevé des dépenses de consommation des 10% les plus pauvres.

A Chaque nouvelle enquête, ce seuil de pauvreté monétaire, constant en termes réels, est réévalué. Les seuils ainsi obtenus sont : 101 340 Francs CFA en 1993, 144 800 Francs CFA en 1995, 162 800 Francs CFA en 1998, 183 450 Francs CFA en 2002 et 241 145 Francs CFA en 2008.

En définitive, est pauvre en 2008, celui qui a une dépense de consommation inférieure à 661 Francs CFA par jour soit 241 145 Francs CFA par an.

Les résultats des différentes enquêtes montrent que la pauvreté a connu une forte évolution entre 1985 et 2008.

Ce chapitre consacré à la situation de la pauvreté en Côte d'Ivoire présente les premiers résultats de l'ENV 2008 à travers les sections suivantes :

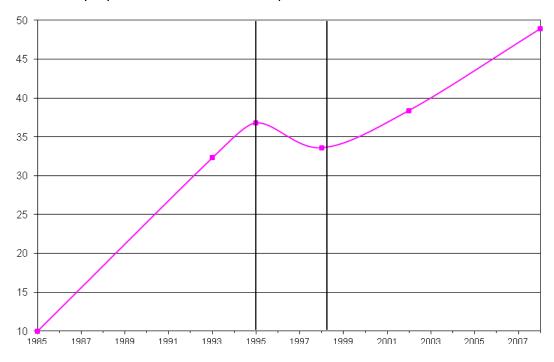
• Analyse de l'évolution globale de la pauvreté de 1993 à 2008 ;

- Situation de la pauvreté monétaire en 2008 ;
- Inégalité de niveau de vie ;
- Caractéristiques sociodémographiques des pauvres ;
- Caractéristiques socioéconomiques des pauvres ;
- Analyse des déterminants de la pauvreté ;
- Vulnérabilité et impact de la guerre sur les ménages.

I. ANALYSE DE L'EVOLUTION GLOBALE DE LA PAUVRETE MONETAIRE AU NIVEAU NATIONAL

1.1 Evolution de la pauvreté monétaire au niveau national de 1985 à 2008

En Côte d'Ivoire le nombre de pauvres a été multiplié par 10 en l'espace d'une génération. Aujourd'hui une personne sur deux est pauvre contre une personne sur dix en 1985.



Graphique 1.0: Evolution du taux de pauvreté national Po entre 1985 et 2008

Source: INS/ENV2008

L'analyse de l'évolution de l'incidence de la pauvreté en Côte d'Ivoire entre 1985 et 2008, comme le montre le graphique 1.0 ci-dessus, laisse apparaître trois périodes marquantes.

La première période

La première période allant de 1985 à 1995 se caractérise par un accroissement rapide du niveau de pauvreté. En effet, le taux de pauvreté est passé de 10,0% en 1985 à 36,8% en 1995, soit une augmentation moyenne de 2,7 points par an. Cette période est marquée par une conjoncture économique défavorable caractérisée par la détérioration des termes de l'échange, la chute des cours des matières premières agricoles, une stagnation du taux de croissance réel du PIB autour de 0,8% par an, insuffisant pour compenser la forte croissance démographique de 3,8%.

Pour tenter de résorber cette situation, la Côte d'Ivoire à l'instar de la plupart des pays africains s'est engagée dans les mesures d'ajustement structurel avec l'appui des partenaires au développement. La mise en œuvre de ces mesures a exacerbé la situation sociale déjà délétère. L'échec des PAS a abouti à la dévaluation du franc CFA en janvier 1994.

La seconde période

Dans la seconde période une inflexion de la pauvreté a été observée entre 1995 et 1998. L'incidence de la pauvreté est passée de 36,8% en 1995 à 33,6% en 1998. Cette période a bénéficié des effets positifs de la dévaluation de 1994, la hausse des cours des principales matières premières et de l'aide internationale. Le taux de croissance économique, se situant entre 4 et 7%, est supérieur au taux de croissance démographique qui est de 3,3%.

La troisième période

La troisième période de 1998 à 2008 est caractérisée par une aggravation de la pauvreté dont le taux passe de 33,6% en 1998 à 38,4% en 2002, puis à 48,9% en 2008. Cette période est marquée aussi par une série de crises militaro-politiques dont les points culminants sont le coup d'état militaire de décembre 1999 et la rébellion armée de septembre 2002 qui a conduit à la partition de fait du pays.

Par ailleurs, la crise militaro-politique a non seulement accentué la dégradation des conditions de vie des ménages, mais a aussi donné naissance à de nouveaux phénomènes comme le déplacement massif des populations, la détérioration d'une partie de l'outil de production, la destruction massive des biens, les pertes massives en vie humaine, la destruction des infrastructures sociales, la dislocation des cellules familiales, l'absence de l'Etat sans les zones ex-occupé et le dysfonctionnement ou la saturation des services sociaux de base dans la partie sud du pays.

1.2 Evolution des indicateurs de la pauvreté par milieu de résidence (rural et urbain)

Les indicateurs de pauvreté sont généralement analysés en termes de niveau, et aussi en termes de contribution des différents groupes à la pauvreté. Le taux de pauvreté élevé au niveau national en 2008 et plus particulièrement en milieu rural est un indicateur des conditions difficiles que traverse près de la moitié de la population ivoirienne. Cette situation, qui est imputable aux problèmes économiques, s'est fortement dégradée suite à la crise militaro-politique déclenchée en septembre 2002. Le tableau 1.1 donne l'évolution du taux de pauvreté national par milieu de résidence de 1985 à 2008.

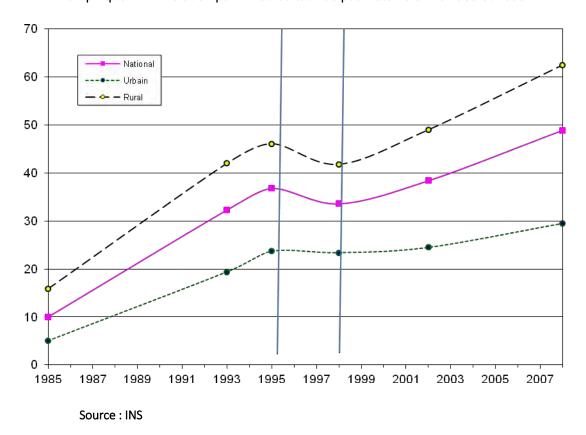
Tableau 1.1 : Evolution comparée du taux de pauvreté P₀ entre 1985 et 2008

Milieu	1985	1993	1995	1998	2002	2008
Urbain	5,0	19,4	23,7	23,4	24,5	29,5
Rural	15,8	42,0	46,1	41,8	49,0	62,5
Taux pauvreté p ₀ (%)	10,0	32,3	36,8	33,6	38,4	48,9

Source: INS/ENV2008

Le tableau 1.1 fait ressortir l'évolution importante de la pauvreté quel que soit le milieu de résidence. En 23 ans, le niveau de pauvreté a connu une variation moy

Graphique 1.1: Evolution par milieu du taux de pauvreté PO entre 1985 et 2008



1.2 Evolution des indicateurs de la pauvreté par milieu de résidence (rural et urbain)

Les indicateurs de pauvreté sont généralement analysés en termes de niveau, et aussi en termes de contribution des différents groupes à la pauvreté. Le taux de pauvreté élevé au niveau national en 2008 et plus particulièrement en milieu rural est un indicateur des conditions difficiles que traverse près de la moitié de la population ivoirienne. Cette situation, qui est imputable aux problèmes économiques, s'est fortement dégradée suite à la crise militaro-politique déclenchée en septembre 2002.

Ratio de pauvreté Po

D'une manière générale, près d'un habitant sur deux est pauvre en Côte d'Ivoire. En effet, le ratio de pauvreté national se situe à 48,9% en 2008. Ce ratio se décompose par milieu de résidence comme suit :

- 21,0% à Abidjan-ville ;
- 38,1% dans les Autres Villes (milieu urbain hors Abidjan);
- 29,5% en milieu urbain (y compris Abidjan);
- 62,5% en milieu rural.

Le graphique 1.2 montre la forte disparité entre le milieu urbain et le milieu rural en 2008.

70% 62,45% 60% 48.94% 50% 40% 29,45% 30% 24,53% 18,19% 20% 12,63% 9,05% 9,13% 10% 4,07% 0% Urbain rural Ensemble ■ Ratio (P0) ■ gap (P1) ■ sévérité (P2)

Graphique 1.2 : distribution des indicateurs de pauvreté selon le milieu de résidence

Tableau 1.2 : Evolution et variation par milieu du niveau de pauvreté P₀ de 1985 à 2008

Milieu de résidence	1985	1993	1995	1998	2002	2008
1. Niveau de pauvreté P ₀ (%)	•	1	1		1	·
Abidjan	0,7	5,1	20,2	11,1	14,9	21,0
Milieu urbain hors Abidjan	8,0	31,2	28,6	33,8	31,9	38,1
Total milieu urbain	5,0	19,4	23,7	23,4	24,5	29,5
Total milieu rural	15,8	42,0	46,1	41,8	49,0	62,5
Ensemble CI	10,0	32,3	36,8	33,6	38,4	48,9
2. Variation du niveau de pauvrete	≦ (%)		•			
Milieu de résidence		1993/1985	1995/1993	1998/1995	2002/1998	2008/2002
Abidjan		628,6	296,1	-45,0	34,2	40,9
Milieu urbain hors Abidjan		290,0	-8,3	18,2	-5,6	19,4
Total milieu urbain		288,0	22,2	-1,3	4,7	20,0
Total milieu rural		165,8	9,8	-9,3	17,2	27,6
Ensemble CI		223,0	13,9	-8,7	14,3	27,3

Source: INS/ENV2008

Le niveau de pauvreté P₀ du milieu rural (62,5%), valant 3 fois celui de la ville d'Abidjan (21,0%), et celui des Autres Villes, égal à 1,8 fois celui de cette ville, pourraient laisser croire que les moyens destinés à la lutte contre la pauvreté doivent être prioritairement orientés vers les populations vivant hors de la capitale économique. Mais, si l'on se réfère à l'évolution du phénomène, depuis 1985, Abidjan enregistre le taux d'augmentation le plus fort à l'exception de la baisse de 45% observée entre 1995 et 1998. Le tableau 1.2 donne les différents taux de variation du niveau de pauvreté depuis 1985. Le calcul de la variation entre le niveau de pauvreté issu de la première enquête de 1985 à celui de la dernière de 2008, donne une augmentation de 2900% à Abidjan, contre 376% dans les Autres Villes et 296% en milieu rural. Le graphique 1.3 illustre plus clairement le phénomène.

550 450 350 50 -50 1993/1985 1995/1993 1998/1995 2002/1998 2008/2002 2008/1985 ■ Abidjan ■ Autres villes ■ Milieu rural

Tableau 1.3 : Evolution comparée (%) du niveau de pauvreté de 1985 à 2008

Source: INS/ENV85 à 2008

1.3 Ratio P_0 de pauvreté au plan national selon le sexe des individus et le milieu de résidence de 2002 à 2008

Comme en 2002 (cf. tableau 1.3), le sexe des individus n'apparaît pas comme un facteur de discrimination par rapport au niveau de pauvreté par milieu de résidence. En effet, le ratio de pauvreté se situe en 2008 à 48,4% chez les hommes et à 49,5% chez les femmes contre respectivement 38,1% et 38,7% en 2002.

A Abidjan, l'on dénombre 20,7% d'hommes pauvres et 21,2% de femmes en 2008. Ce niveau est de 37,7% chez les hommes des Autres Villes et de 38,4% chez les femmes contre respectivement 30,7% et 32,1% en 2002.

Cette faible différence par rapport au sexe des individus se constate également en milieu rural avec 61,3% d'hommes pauvres et 63,6% de femmes en 2008 et 48,3% et 49,7% en 2002.

En termes de variation entre 2002 et 2008, l'on note un accroissement de 48,9% à Abidjan, 22,8% dans les Autres Villes, 26,9% en milieu rural chez les hommes contre respectivement 33,3%, 19,6% et 28,0% chez les femmes.

Indices d'intensité P₁ et de sévérité P₂ de pauvreté

La hausse de l'intensité P_1 et de la sévérité P_2 de la pauvreté témoigne de la recrudescence de la pauvreté en Côte d'Ivoire.

L'indice P_1 est passé de 13,0% en 2002 à 18,2% en 2008, ce qui implique qu'il faut plus d'effort en 2008 pour sortir les populations de la pauvreté qu'en 2002. En milieu rural où la situation s'est plus dégradée, il est passé de 17,0% en 2002 à 24,5% en 2008, contre respectivement 7,3% et 9,1% en milieu urbain.

L'indice de sévérité de la pauvreté P₂ se situe à 4,1% en milieu urbain, 12,6% en milieu rural et 9,1% au plan national en 2008, contre respectivement 3,1%, 8,2% et 6,1% en 2002.

Milieu de P₀ en 2002 Variation 2008/2002 P₀ en 2008 résidence Homme Femme Total Homme Femme Total Homme Femme Total Abidjan 15,9 33,3 40.9 13,9 14,9 20,7 21,2 21,0 48,9 **Autres Villes** 30,7 32,1 31,9 37,7 22,8 19,6 19,4 38,4 38,1 Total urbain 24,5 29,3 29,7 29,5 21,2 20,0 24,5 24,5 19,6 Total rural 49,7 48,3 49 61,3 63,6 62,5 26,9 28,0 27,6

48,4

49,5

48,9

27,0

27,9

27,3

Tableau 1.3 : Niveau et variation de la pauvreté Popar sexe et milieu entre 2002 et 2008

Source: INS/ENV2008

38,1

Ensemble CI

1.4 Contribution du milieu de résidence à la pauvreté nationale en 2008

38,4

38,7

La contribution du milieu de résidence à la pauvreté nationale est égale au pourcentage de pauvres de ce milieu par rapport à l'effectif total de pauvres de Côte d'Ivoire.

La contribution du milieu rural à la pauvreté nationale (cf. tableau 1.4) est de 75,4% contre 24,6% en milieu urbain (avec 8,9% à Abidjan et 15,7% dans les Autres Villes).

Cette présence d'un peu plus des trois quarts des pauvres en milieu rural confirme une fois de plus le fait que la pauvreté sévit plus fortement en milieu rural qu'en milieu urbain, même si la dynamique du phénomène est plus forte en milieu urbain et plus particulièrement à Abidjan où la variation du niveau de pauvreté atteint 40,9% entre 2002 et 2008.

Tableau 1.4 : Contribution (en %) à la pauvreté nationale en 2008

Milieu de résidence	Contribution en
	2008 (%)
Abidjan	8,9
Milieu urbain hors Abidjan	15,7
Total milieu urbain	24,6
Total milieu rural	75,4
Ensemble CI	100,0

Source: INS/ENV2008

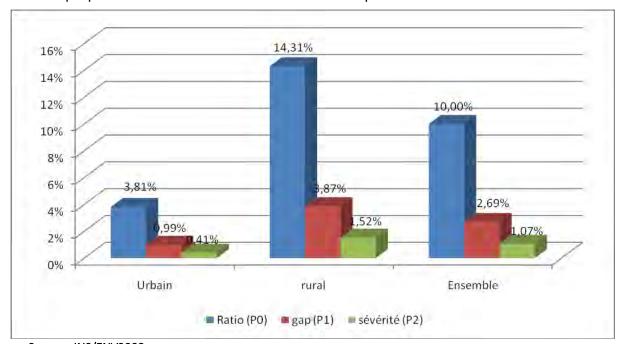
1.5 Indicateurs d'extrême pauvreté

Sont considérés comme étant en situation d'extrême pauvreté, les individus faisant partie des 10% les

plus pauvres quand la population est classée par ordre croissant de la dépense annuelle totale par tête. Ainsi, le seuil d'extrême pauvreté correspond au premier décile, c'est-à-dire à la dépense maximale observée auprès de ces 10% les plus pauvres, suite à ce classement.

En 2008, le seuil d'extrême pauvreté est de 101 826 FRANCS CFA par tête et par an. Il était estimé à : 63 375 Francs CFA par tête et par an en 1993, 86 760 Francs CFA en 1995, 95 700 Francs CFA en 1998 et 94 280 Francs CFA en 2002 (cf. graphique 1.4).

Ce seuil d'extrême pauvreté de 2008 correspond à une dépense quotidienne de 280 FRANCS CFA par personne. Ce qui veut dire qu'une personne en situation d'extrême pauvreté a une dépense de consommation quotidienne moyenne inférieure à 280 FRANCS CFA. Ce montant ne permet pas actuellement de couvrir les frais d'un seul déplacement en minicar communément appelé "Gbaka", fixés à 300 Francs CFA, entre le quartier Niangon Sud de la commune de Yopougon et la gare routière d'Adjamé.



Graphique 1. 4 : Distribution des indicateurs d'extrême pauvreté selon le milieu de résidence

Source: INS/ENV2008

Le ratio d'extrême pauvreté est de 14,3% en milieu rural et de 3,8% en milieu urbain en 2008. Il est de 1,5% dans la ville d'Abidjan contre 1,4% en 2002, ce qui correspond à une certaine stabilité (hausse de 0,1 point seulement). Cette stabilité est également constatée dans les Autres Villes, où l'extrême pauvreté est passé2 de 6,9% en 2002 à 6,1% en 2008.

En 2008, le milieu rural concentre 84,4% de la population des extrêmes du pays (ce qui correspond à la contribution de ce milieu à l'extrême pauvreté), contre 80,8% en 2002. Cette contribution à l'extrême pauvreté est 3,2% à Abidjan et de 12,4% dans les Autres Villes.

L'analyse conjointe des indicateurs de pauvreté et d'extrême pauvreté permet de mettre en évidence la proportion de la population pauvre se trouvant en situation d'extrême pauvreté. En milieu urbain (y compris la ville d'Abidjan), 12,9% des pauvres sont extrêmement pauvres en 2008. Cette proportion d'extrêmes pauvres parmi les pauvres est de 7,4% dans la ville d'Abidjan et de 16,1% dans les Autres Villes.

En milieu rural, la proportion des populations extrêmement pauvres est de 22,9% en 2008 alors

qu'au plan national, elle se situe à 20,4%.

En 2002, 26% de pauvres étaient dans des conditions d'extrême pauvreté au plan national.

Le niveau dérisoire du seuil d'extrême pauvreté (280 Francs par tête et par jour), susmentionné, illustre parfaitement la dure réalité à laquelle est confrontée une frange importante de la population de Côte d'Ivoire (10%). Cette situation effectivement vécue, à la limite de l'irréel, nécessite, à n'en point douter, des mesures immédiates, énergiques, et efficaces.

II. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA PAUVRETE MONETAIRE AU NIVEAU REGIONAL

La notion de région utilisée ici renvoie aux ressorts territoriaux des 10 anciennes régions administratives (ou Pôles de Développement) que sont : le Centre, le Centre-Est, le Centre-Nord, le Centre-Ouest, le Nord, le Nord-Est, le Nord-Ouest, l'Ouest, le Sud (hors Abidjan-ville) et le Sud-Ouest.

L'analyse de l'évolution de la pauvreté tiendra compte des 21 strates correspondant :

• la ville d'Abidjan ;

Sud-Ouest

Abidjan

• les milieux urbain et rural de chacune des 10 régions susmentionnées, soit 10 strates urbaines et 10 strates rurales au total.

Le tableau 2.1 donne, pour chaque région ou pôle de développement, le chef lieu et la composition par rapport aux 19 régions actuelles.

Les 10 régions Chef-lieu Régions actuelles Yamoussoukro Lacs, N'zi-Comoé Centre Centre-Est Abengourou Moyen Comoé Centre-Nord Bouaké Vallée du Bandama Centre-Ouest Haut Sassandra, Fromager et Marahoué Daloa Nord Korhogo Savanes Nord-Est Bondoukou Zanzan Nord-Ouest Odienné Denguelé, Bafing et Worodougou Ouest Man Montagnes, Moyen Cavally Sud (hors Abidjan) Lagunes, Agneby, Sud Bandama et Sud Comoé Abidjan

Bas Sassandra

Lagunes

Tableau 2.1 : Répartition des 19 régions actuelles dans les 10 régions pôles de développement

2.1 Déflateurs régionaux des prix à la consommation des ménages

San Pedro

Abidjan

La pauvreté étant étudiée à partir de la dépense annuelle des ménages, la situation dans chaque strate est fonction du niveau des prix et, en conséquence, du pouvoir d'achat. Le seuil de pauvreté étant déterminé en fonction des prix à la consommation des ménages de la ville d'Abidjan, il est nécessaire de réajuster les dépenses de chaque strate par un déflateur. Ce déflateur prend en compte le niveau des prix à la consommation dans la strate, en référence à celui d'Abidjan. Le tableau 2.2, qui donne le niveau des différents déflateurs, montre que le niveau moyen de prix à la consommation des ménages reste plus élevé à Abidjan.

Ainsi, 100 Francs CFA à Abidjan valent :

- 95 Francs CFA dans la strate urbaine et 86 Francs CFA dans la strate rurale des régions Centre-Ouest et Ouest ;
- 91 et 85 Francs CFA respectivement dans celles (strates urbaine et rurale) des régions Centre, Centre-Est, Sud hors Abidjan-ville et Sud-Ouest;
- 84 et 74 Francs CFA pour celles du Centre-Nord, du Nord, du Nord-Est et du Nord-Ouest.

Le principal constat est que le Centre-Nord se retrouve dans le groupe des régions ayant un niveau de prix plus bas et un quotient de pauvreté supérieur à 50% (cf. graphique 2.3). Quoique située en zone de Savane comme les 3 autres, cette région faisait naguère partie de celles qui avaient des taux de pauvreté plus bas, surtout à cause de l'importance économique de la ville de Bouaké. Cette situation pourrait être liée aux effets de la guerre.

Tableau 2. 2 : Déflateurs par région et milieu de résidence

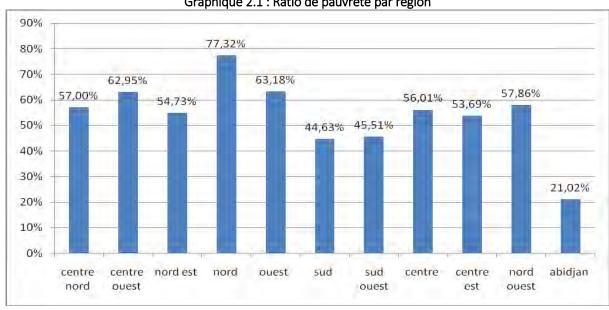
Strate	Chef-lieu	Régions actuelles	Déflateur	
			Urbain	Rural
Centre	Yamoussoukro	Lacs, N'zi-Comoé	0,909	0,849
Centre-Est	Abengourou	Moyen Comoé	0,909	0,849
Centre-Nord	Bouaké	Vallée du Bandama	0,842	0,736
Centre-Ouest	Daloa	Haut Sassandra, Fromager et Marahoué	0,953	0,858
Nord	Korhogo	Savanes	0,842	0,736
Nord-Est	Bondoukou	Zanzan	0,842	0,736
Nord-Ouest	Odienné	Denguelé, Bafing et Worodougou	0,842	0,736
Ouest	Man	Montagnes, Moyen Cavally	0,953	0,858
Sud (hors Abidjan)	Abidjan	Lagunes, Agneby, Sud Bandama et Sud Comoé	0,909	0,849
Sud-Ouest	San Pedro	Bas Sassandra	0,909	0,849
Abidjan	Abidjan	Lagunes	1,00	-

Source: INS/ENV2008

2.2 Evolution des indicateurs de pauvreté par région, milieu et sexe des individus

Par rapport à 2002, l'on assiste à une aggravation générale du phénomène de la pauvreté. Cette aggravation est principalement due aux conséquences économiques, financières, sociales et humaines de la crise sociopolitique que vit la Côte d'Ivoire depuis septembre 2002.

A l'exception du sud (44,6%), du sud-ouest (45,5%) et de la ville d'Abidjan (21,0%), le taux de pauvreté dans les régions est largement supérieur à la moyenne nationale de 48,9% (cf. graphique 2.1).



Graphique 2.1 : Ratio de pauvreté par région

Source: ENV2008

En 2002, quatre régions sur 10 avaient un taux global de pauvreté supérieur à 50% (cf. tableau 2.3). Il s'agit de :

- Ouest avec 64,4% (le plus fort taux). Ce niveau de pauvreté n'a pas connu une variation sensible en 2008, dans la mesure où elle affiche 63,2%. On peut parler de statuquo sans toutefois oublier que cette région a beaucoup souffert de la crise sociopolitique;
- Nord-Est avec 56,6% en 2002 et 54,7% en 2008. On peut également parler de statuquo ;
- Nord-Ouest où le taux de pauvreté de 51,9% passe à 57,9% en 2008 ;
- Centre-Ouest qui passe de 50,3% en 2002 à 62,9% en 2008.

Comme on le constate, toutes ces 4 régions ont encore un taux de pauvreté dépassant 50% 2008. Les autres régions, ayant franchi ce niveau de 50% de pauvres, sont :

- Nord qui passe de 40,3% en 2002 à 77,3% en 2008, une variation exceptionnelle de 91,8%;
- Centre-Nord qui connaît également une forte variation du niveau de pauvreté de 78,1%, en passant de 32,0% à 57,0%;
- Centre qui enregistre 41,4% en 2002 et 56,0% en 2008, c'est-à-dire un accroissement 35,3%;
- Centre-Est avec 44,9% en 2002 et 53,7% en 2008, soit une augmentation de 19,6%.

Le Nord reste incontestablement la région la plus touchée. Cette situation, entièrement imputable aux effets néfastes de la guerre, est due au fait qu'une grande majorité des planteurs n'ait pas perçu les produits de la vente du coton et de l'anacarde.

Tableau 2.3 : Distribution de la pauvreté par région

Région	Chef-lieu	Régions actuelle	s	Ind	icateurs de pauv	reté (%)
			Ratio (P ₀)	Ratio	lsetveérsitté ((Pz))	Sévérité (P ₂)
				(Po)		
Centre	Yamoussoukro	Lacs, N'zi-Comoé		56,0	20,3%	9,7
Centre Est	Abengourou	Moyen Comoé		53,7	20,4	10,3
Centre Nord	Bouaké	Vallée du Bandama		57,0	24,2	13,3
Centre Ouest	Daloa	Haut Sassandra, Fromager et	Marahoué	62,9	24,3	12,4
Nord	Korhogo	Savanes		77,3	36,1	20,6
Nord Est	Bondoukou	Zanzan		54,7	20,9	10,5
Nord Ouest	Odienné	Denguelé, Bafing et Worodou	gou	57,9	25,6	14,3
Ouest	Man	Montagnes, Moyen Cavally		63,2	25,1	12,7
Sud	Abidjan	Lagunes, Agneby, Sud Bandan	na et Sud	44,6	14,7	6,8
		Comoé				
Sud Ouest	San Pedro	Bas Sassandra		45,5	13,3	5,4
Abidjan	Abidjan	Lagunes		21,0	5,6	2,3

2.2.1 Pauvreté rurale et pauvreté urbaine

Le milieu de résidence est un facteur important permettant de mieux comprendre le phénomène de la pauvreté, de le mesurer en un instant donné et de suivre son évolution dans le temps. Foyer de concentration des pauvres, le milieu rural influence à la hausse le niveau de pauvreté aussi bien au plan régional que national.

Pauvreté rurale

En 2008, plus de 3 ruraux sur 5 sont pauvres (62,5% de pauvres). A l'exception du Sud-Ouest, où l'on enregistre 49,6% contre 47,5% en 2002, et du Sud (hors Abidjan) avec respectivement 50,9% et 36,0%, le ratio de pauvreté varie e 59 à 85% en 2008 (cf. tableaux 2.3 et 2.5). Mais, avant d'aborder le cas des régions plus fortement touchées par la pauvreté, il est important de préciser que le niveau de pauvreté reste suffisamment élevé dans ces 2 dernières strates, puisqu'il atteint déjà 50% en 2008.

Dans le cas des autres strates rurales, nous avons par ordre de grandeur décroissant :

- 85,1% en 2008 et 42,4% en 2002 au Nord. Le niveau de pauvreté a plus que doublé avec une différence positive de 42,7 points ;
- 70,7% et 51,5% au Centre-Ouest, soit une évolution de 19,2 points ;
- 67,8% et 67,5%, soit le même taux à l'Ouest ;
- 66,3% et 37,3% au Centre-Nord, ce qui correspond à une augmentation de 29 points ;
- 65,7% et 44,0% au Centre, soit une variation de 21.7 points ;
- 63,1% et 51,4% au Centre-Est, avec une différence positive de 11,7 points ;
- 60,4% et 52,5% au Nord-Ouest (évolution de 7,9 points);
- 59,2% et 61,1% au Nord-Est (-1,9 point de différence).

La structure par région de la population pauvre du milieu rural (ou encore la contribution des régions à la pauvreté rurale) montre que :

- le Centre-ouest, abritant (18,9%) et le Sud (16,0%) concentrent plus du tiers des pauvres des zones rurales de Côte d'Ivoire (34,9%);
- les régions Ouest, Nord, Sud-ouest, et Centre, avec une contribution individuelle supérieure à 10% (10,1 à 11,5%), abritent au total 43,1% des pauvres du milieu rural.
- Les autres régions, le Nord-Est, le Nord-Ouest, le Centre-Nord et le Centre-Est, se partagent le reste des pauvres (22,0%). La contribution de chacune (cf. graphique 2.2) varie de 2,7 à 6,8%.

18,87% 20% 18% 16,04% 16% 14% 11,50% 11,11% 10,43% 10,10% 12% 10% 6,76% 6,61% 8% 5,92% 6% 2,66% 4% 2% 0% centre centre nord est nord ouest sud sud centre centre nord nord ouest ouest ouest

Graphique 2.2 : Contribution des régions à la pauvreté rurale

Tableau 2.4 : Distribution des indicateurs de pauvreté par strate

Région	Ratio	(P ₀)	Inciden	ce (P ₁)	sévé	érité (P ₂)
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Centre Nord	47,4	66,3	18,2	30,0	9,4	17,0
Centre Ouest	40,0	70,7	12,4	28,3%	5,5	14,8
Nord Est	25,9	59,2	9,2	22,7	4,8	11,4
Nord	53,5	85,1	18,6	41,8	8,7	24,5
Ouest	48,1	67,8	17,1	27,6	7,8	14,3
Sud	25,1	50,9	7,4	17,0	3,3	7,9
Sud Ouest	26,6	49,6	7,6	14,5	3,2	5,9
Centre	35,6	65,7	10,0	25,1	4,2	12,3
Centre Est	29,8	63,1	9,4	24,8	4,2	12,7
Nord Ouest	45,8	60,4	16,6	27,5	8,7	15,4
Abidjan	21,0		5,6		2,3	

Source: INS/ENV2008

Pauvreté urbaine

En milieu urbain, 5 strates ont un niveau de pauvreté inférieur à 30% en 2008 (cf. tableau 2.5). Il

s'agit, par ordre de grandeur croissant, de :

- la ville d'Abidjan avec 21,0% contre 14,9% en 2002, soit 6,1 points d'augmentation ;
- Sud (hors Abidjan) où le ratio de pauvreté des situe à 25,1%, alors qu'il était de 21,8% en 2002 (une hausse de 3,3 points);
- Nord-Est avec 25,9% en 2008 et 34,6% en 2002 (-8,7 points de variation);
- Sud-Ouest qui enregistre 26,6% en 2008 contre 15,1% en 2002 (une hausse de 11,5 points);
- Centre-Est où le niveau de pauvreté est de 29,8% en 2008 et de 25,3% en 2002, soit une variation de positive de 4,5 points.

Les zones urbaines du Centre (avec 35,6% en 2008 et 35,0% en 2002) et du Centre-Ouest (avec 40,0% et 45,4% respectivement) occupent une position intermédiaire.

Les autres ont un taux de pauvreté supérieur à 45%, en 2008 :

- Nord-Ouest, avec 45,8% en 2008 et 49,2% en 2002 (baisse de 3,4 points);
- Centre-Nord, 47,4% en 2008 et 27,9% en 2002 (hausse de 19,5 points);
- Ouest, 48,1% en 2008 et 52,7% en 2002 (variation négative de 4,6 points);
- Nord, avec 53,5 et 36,6% respectivement (augmentation de 16,9 points).

Tableau 2.5 : Niveau de pauvreté par strate et milieu en fonction du sexe des individus

En 2008

Strate		Milieu r	ural		Milieu ur	bain	Ensen	Ensemble des 2 milieux		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
Centre-Nord	65,7	67,0	66,3	47,8	46,9	47,4	56,8	57,2	57,0	
Centre-Ouest	69,1	72,6	70,7	38,9	41,2	40,0	61,6	64,4	62,9	
Nord-Est	57,0	61,2	59,2	28,2	23,9	25,9	53,3	56,1	54,7	
Nord	85,3	84,9	85,1	52,6	54,6	53,5	76,8	77,8	77,3	
Ouest	65,9	70,0	67,8	46,7	49,7	48,1	61,5	65,1	63,2	
Sud	51,0	50,8	50,9	24,1	26,1	25,1	44,8	44,5	44,6	
Sud-Ouest	47,5	52	49,6	27,3	25,8	26,6	44,0	47,3	45,5	
Centre	65,1	66,2	65,7	34,7	36,6	35,6	55,0	57,0	56,0	
Centre-Est	62,6	63,6	63,1	28,8	30,9	29,8	52,9	54,5	53,7	
Nord-Ouest	59,7	61,3	60,4	46,0	45,6	45,8	57,3	58,5	57,9	
Abidjan-ville	-	-	-	20,7	21,2	21,0	20,7	21,2	21,0	
Ensemble CI	61,3	63,6	62,5	29,2	29,6	29,5	48,4	49,5	48,9	

En 2002

Strate	Milieu rural			Milieu urba	in		Ensemble d	Ensemble des 2 milieux		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
Centre-Nord	35,9	38,6	37,3	30,0	25,9	27,9	32,6	31,4	32,0	
Centre-Ouest	51,2	51,9	51,5	43,3	47,6	45,4	49,6	51,0	50,3	
Nord-Est	57,2	64,6	61,1	31,6	37,5	34,6	52,8	60,0	56,6	
Nord	41,5	43,4	42,4	37,2	36,0	36,6	40,0	40,7	40,3	
Ouest	66,0	68,9	67,5	52,8	52,5	52,7	63,2	65,7	64,5	
Sud	36,3	35,8	36	23,4	20,2	21,8	31,2	29,6	30,3	
Sud-Ouest	47,7	47,2	47,5	14,4	15,8	15,1	41,8	40,6	41,3	
Centre	43,8	44,1	44,0	35,0	34,9	35,0	41,3	41,6	41,4	
Centre-Est	48,1	54,4	51,4	25,2	25,3	25,3	41,9	47,7	44,9	
Nord-Ouest	51,5	53,5	52,5	48,9	49,7	49,2	51,0	52,7	51,9	
Abidjan-ville	-	-	-	13,9	15,9	14,9	13,9	15,9	14,9	
Ensemble CI	48,3	49,7	49,0	24,5	24,5	24,5	38,1	38,7	38,4	

Source: INS/ENV2008

2.2.2 Variation du niveau pauvreté par strate et sexe des individus

Le tableau 2.4, donnant la variation du niveau de pauvreté entre 2002 et 2008, fait apparaître des écarts importants, parfois supérieurs à 100%. Il y a également des variations négatives dénotant une baisse du niveau de pauvreté sur la période (cf. graphique 2.3).

Les plus fortes variations, entre 2002 et 2008, sont constatées dans les strates suivantes :

- Nord avec 105,5% chez les hommes ruraux, 95,6% chez les femmes rurales et 100,7% pour toute la strate rurale, contre respectivement 41,4%, 51,7%, et 46,2% en milieu urbain ; 92,0%, 91,2% et 91,8% sur l'ensemble des 2 milieux ;
- Centre-Nord où nous avons respectivement 83,0%, 73,6% et 77,7 en milieu rural ; 59,3%, 81,1%, et 69,9% chez les urbains ; 74,2%, 82,2% et 78,1% pour le total des 2 milieux (rural et urbain) ;
- Sud affichant respectivement 40,5%, 41,9% et 41,4%; 3,0%, 29,2% et 15,1%; 43,6%, 50,3% et 47,2%;
- Abidjan avec 48,3% d'hommes, 33,3% de femmes et 40,9% d'Abidjanais des 2 sexes.

La plus forte baisse du niveau de pauvreté est constatée en milieu urbain du Nord-Est : 10,8% chez les hommes contre 36,3% chez les femmes et 25,1% pour toute la strate. Au Centre-Ouest, cette

baisse est respectivement de 10,2%, 13,4% et 11,9% chez les urbains.

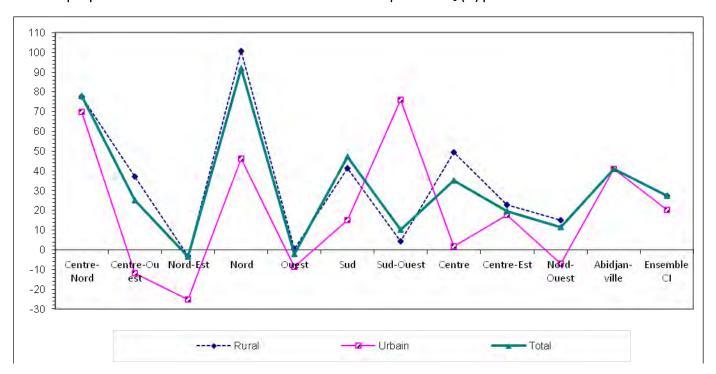
La forme du graphique 2.3 illustre le rythme de cette variation fortement influencée par la situation de chaque région.

Tableau 2.6: Variation du niveau de pauvreté (en%) entre 2002 et 2008 par strate milieu et sexe des individus

Strate	M	1ilieu rural		Mi	lieu urbain		Ensen	nble des 2 r	nilieux
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Centre-Nord	83,0	73,6	77,7	59,3	81,1	69,9	74,2	82,2	78,1
Centre-Ouest	35,0	39,9	37,3	-10,2	-13,4	-11,9	24,2	26,3	25,0
Nord-Est	-0,3	-5,3	-3,1	-10,8	-36,3	-25,1	0,9	-6,5	-3,4
Nord	105,5	95,6	100,7	41,4	51,7	46,2	92,0	91,2	91,8
Ouest	-0,2	1,6	0,4	-11,6	-5,3	-8,7	-2,7	-0,9	-2,0
Sud	40,5	41,9	41,4	3,0	29,2	15,1	43,6	50,3	47,2
Sud-Ouest	-0,4	10,2	4,4	89,6	63,3	76,2	5,3	16,5	10,2
Centre	48,6	50,1	49,3	-0,9	4,9	1,7	33,2	37,0	35,3
Centre-Est	30,1	16,9	22,8	14,3	22,1	17,8	26,3	14,3	19,6
Nord-Ouest	15,9	14,6	15,0	-5,9	-8,2	-6,9	12,4	11,0	11,6
Abidjan-ville				48,9	33,3	40,9	48,9	33,3	40,9
Ensemble CI	26,9	28,0	27,6	19,2	20,8	20,4	27,0	27,9	27,3

Source: INS/ENV2008

Graphique 2. 3 : Variation entre 2002 et 2008 du niveau de pauvreté P₀ (%) par strate selon le milieu



Source: INS/ENV2008

2.2.3 Niveau pauvreté par région, milieu et sexe des individus en 2008

Comme indiqué au chapitre 1, le phénomène de pauvreté touche indistinctement les hommes et les

femmes vivant en Côte d'Ivoire. Quelle que soit la strate, les écarts entre les taux de pauvreté chez les hommes et ceux observés chez les femmes restent faibles. Ce phénomène a également été observé en 2000 (cf. tableau 2.7 et graphique 2.4).

En valeur absolue, les plus grands écarts sont relevés :

- au Nord-Est, où nous avons 4,2 points en milieu rural, 4,3 en milieu urbain et 2,8 points pour l'ensemble en 2008, contre respectivement 7,4 points, 5,9 et 7,2 points en 2002 ;
- au Centre-Est avec 6,3 points en zone rurale et 5,8 points pour toute la région en 2002 ;
- à l'Ouest, où l'on note 4,1 points, 3 et 3,6 respectivement en zone rurale, urbaine et sur toute la région en 2008 et 2,9, 0,3 et 2,5 respectivement en 2002 ;
- Centre-Ouest, avec respectivement 3,5, 2,3 et 2,8 points en 2008 ; 4,3 points dans les villes en 2002.

Tableau 2.7: Ecarts (en points d'indice) entre les taux de pauvreté des hommes et femmes par strate en 2002 et 2008

Strate		2008			2002			
	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total		
Centre-Nord	-1,3	0,9	-0,4	-2,7	4,1	1,2		
Centre-Ouest	-3,5	-2,3	-2,8	-0,7	-4,3	-1,4		
Nord-Est	-4,2	4,3	-2,8	-7,4	-5,9	-7,2		
Nord	0,4	-2	-1	-1,9	1,2	-0,7		
Ouest	-4,1	-3	-3,6	-2,9	0,3	-2,5		
Sud	0,2	-2	0,3	0,5	3,2	1,6		
Sud-Ouest	-4,5	1,5	-3,3	0,5	-1,4	1,2		
Centre	-1,1	-1,9	-2	-0,3	0,1	-0,3		
Centre-Est	-1	-2,1	-1,6	-6,3	-0,1	-5,8		
Nord-Ouest	-1,6	0,4	-1,2	-2	-0,8	-1,7		
Abidjan-ville		-0,5	-0,5		-2	-2		
Ensemble CI	-2,3	-0,4	-1,1	-1,4	0	-0,6		

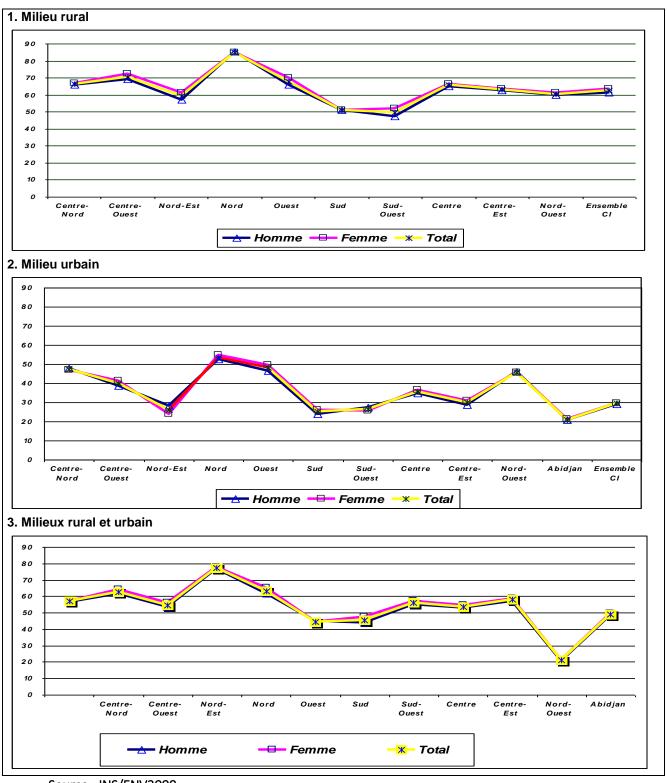
En ce qui concerne l'extrême pauvreté, la distribution par sexe épouse celle de la pauvreté en générale. Le taux d'extrême pauvreté chez les hommes est de 9,7% contre 10,3% chez les femmes. De plus, la proportion d'extrêmes pauvres parmi les pauvres est sensiblement la même quel que soit le sexe de l'individu dans la plupart des régions (cf. tableau 2.8).

Tableau 2.8 : Niveau d'extrême pauvreté par strate et milieu en fonction du sexe des individus

Région	Urb	ain	Ru	ral	Ense	mble
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Centre Nord	11,51%	11,56%	23,25%	24,59%	17,39%	18,27%
Centre Ouest	5,27%	6,58%	14,60%	18,09%	12,29%	15,09%
Nord Est	4,72%	5,14%	11,58%	10,68%	10,69%	9,92%
Nord	9,31%	10,67%	36,41%	35,70%	29,38%	29,86%
Ouest	5,04%	7,91%	15,93%	17,18%	13,42%	14,93%
Sud	2,74%	3,42%	7,55%	7,28%	6,44%	6,29%
Sud Ouest	3,06%	2,23%	2,79%	4,02%	2,83%	3,70%
Centre	3,95%	2,98%	11,03%	13,77%	8,66%	10,43%
Centre Est	3,79%	2,76%	13,31%	10,84%	10,58%	8,60%
Nord Ouest	12,39%	7,73%	20,15%	20,08%	18,79%	17,89%
Abidjan	1,50%	1,60%			1,50%	1,60%
Ensemble CI	3,76%	3,86%	13,75%	14,90%	9,73%	10,30%

Source: INS/ENV2008

Graphique 2.4 : Niveau de pauvretéPO (en %) par strate et milieu en fonction du sexe des individus en 2008



Ce graphique illustre parfaitement l'effet quasiment nul du sexe des individus sur le niveau de pauvreté. Quels que soient la strate et le milieu, l'effet reste quasiment le même.

2.2.4 Contribution de la région et du milieu de résidence à la pauvreté nationale

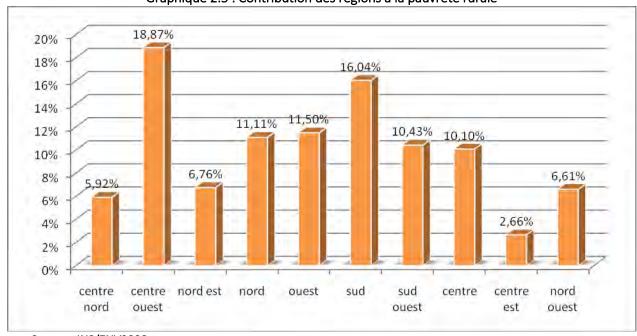
Cette partie s'intéresse à la répartition, dans les différentes régions, des personnes effectivement pauvres (cf. tableau 2.9 et graphique 2.5).

En 2008, 78,0% des pauvres du milieu rural, soit près de 4 pauvres sur 5, se répartissent dans les régions comme suit :

- 18,9% au Centre-Ouest;
- 16,0% au Sud;
- 11,5% à l'Ouest;
- 11,1% au Nord;
- 10,4% au Sud-Ouest;
- 10,1% au Centre ;
- moins de 7% pour chacune des autres strates.

Cette plus forte contribution de 18,0%, du Centre-Ouest à la pauvreté rurale, signifiant que près d'un pauvre rural sur cinq en Côte d'Ivoire vit dans cette région, peut s'expliquer par le niveau élevé de pauvreté : 70,7% chez les ruraux, 40,0% chez les citadins et 62,9% pour le total (ruraux et citadins réunis).

En 2002, la contribution à la pauvreté des ruraux au Centre-Ouest était de 22,0%, avec un ratio de pauvreté de 51,5% en milieu rural.



Graphique 2.5 : Contribution des régions à la pauvreté rurale

Source: INS/ENV2008

En zone urbaine, 78,3% des pauvres se répartissent comme suit : 36,1% à Abidjan, soit plus du tiers des pauvres urbains, 11,1% au Centre Ouest, 7,9% au Centre, 7,8% au Sud, 7,7% à l'Ouest et 7,0% au Nord.

Il ressort de ces chiffres qu'en 2008, la ville d'Abidjan qui présente un taux de pauvreté de 21,0% correspondant quasiment à un rapport d'un pauvre sur 5, abrite 36,1% des pauvres (c'est-à-dire un peu moins de 2 pauvres urbains sur 5). En 2002, pour un niveau de pauvreté de 14,9%, soit un rapport d'un peu moins de 3 pauvres sur 20 habitants, la ville d'Abidjan abritait plus du quart des pauvres du milieu urbain (26,7%). La variation importante du niveau de pauvreté (40,9%), entre 2002 et 2008, a entraîné une augmentation de 35,2% du poids des pauvres de la capitale économique, par rapport à l'effectif total des pauvres des villes de Côte d'Ivoire (cf. graphique 2.6 et tableau 2.9).

Au niveau national, 86,5% des pauvres des 2 milieux (urbain et rural) vivent au Centre-Ouest (17,0%), au Sud (14,0%), à l'Ouest (10,6%), au Nord (10,1%), au Centre (9,6%), Abidjan-ville (8,9%), au Sud-Ouest (8,8%) et au Centre-Nord (7,5%).

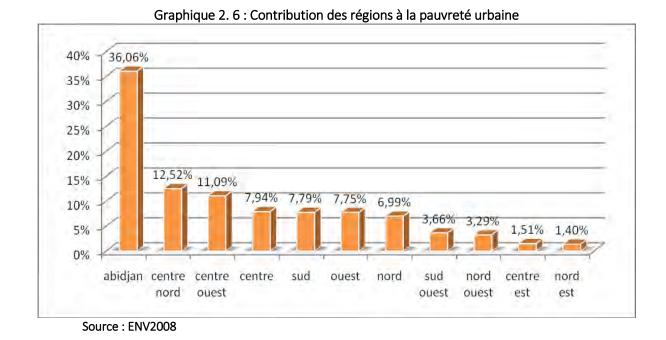


Tableau 2.9: Taux de pauvreté et contribution à la pauvreté par strate et milieu

En 2008

Strate	Ratio	Po de pauvreté	(en%)	Contribution à la pauvreté (en%)			
	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total	
En 2008							
Centre_Nord	66,3	47,4	57	5,9	12,5	7,5	
Centre_Ouest	70,7	40	62,9	18,9	11,1	17	
Nord_Est	59,2	25,9	54,7	6,8	1,4	5,4	
Nord	85,1	53,5	77,3	11,1	7,0	10,1	
Ouest	67,8	48,1	63,2	11,5	7,7	10,6	
Sud	50,9	25,1	44,6	16	7,8	14	
Sud_Ouest	49,6	26,6	45,5	10,4	3,7	8,8	
Centre	65,7	35,6	56	10,1	7,9	9,6	
Centre_Est	63,1	29,8	53,7	2,7	1,5	2,4	
Nord_Ouest	60,4	45,8	57,9	6,6	3,3	5,8	
Abidjan	-	21,0	21,0	-	36,1	8,9	
Ensemble CI	62,5	29,5	48,9	100,0	100,0	100,0	
En 2002							
Centre-Ouest	51,5	45,4	50,3	22	13,1	19,6	
Nord-Est	61,1	34,6	56,6	5,5	1,7	4,5	
Nord	42,4	36,6	40,3	6	7,6	6,4	
Ouest	67,4	52,7	64,4	21,3	11,2	18,5	
Sud	36	21,8	30,3	14,1	14,8	14,3	
Sud-Ouest	47,5	15,1	41,3	10,2	2	8	
Centre	44	34,9	41,4	6,8	5,6	6,5	
Centre-Est	51,4	25,3	44,9	3,3	1,4	2,8	
Nord-Ouest	52,5	49,2	51,9	5,9	3,6	5,3	
Abidjan-ville	-	14,9	14,9	-	26,7	7,3	
Ensemble CI	49	24,5	38,4	100	100	100	

Source: INS/ENV2008

Variation de la structure des pauvres entre 2002 et 2008 par strate selon le milieu

Entre 2002 et 2008, la variation de la structure des pauvres ou encore de l'effectif de la population pauvre a atteint un niveau de :

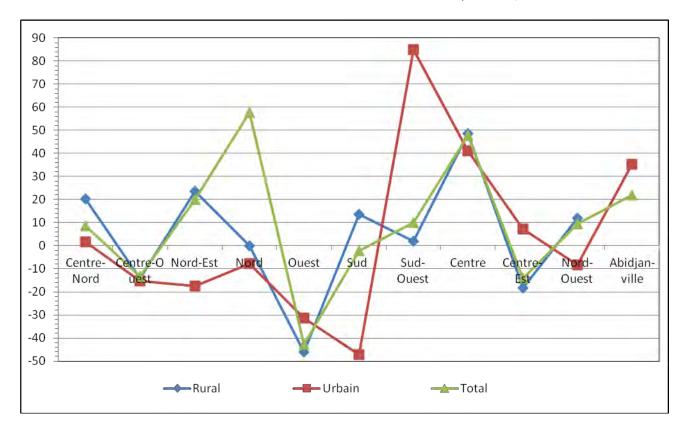
- 57,8% dans la région Nord, se décomposant comme suit : 85,0% en milieu rural et -7,9% en milieu urbain ;
- 47,7%, 48,5%et 41,1% respectivement au Centre;
- -42,7%, -46,0% et -31,3% respectivement à l'Ouest
- etc.

Le tableau 2.10 et le graphique 2.7 et illustrent cette variation liée fortement aux réalités spécifiques du milieu de résidence de chaque région.

Tableau 2. 10 : Variation entre 2002 et 2008 de la structure des pauvres par strate

Strate	Ratio P ₀ de pauvreté (en%)		Contribution à la pauvreté (en%)			
	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total
Centre-Nord	77,7	69,9	78,1	20,4	1,6	8,7
Centre-Ouest	37,3	-11,9	25	-14,1	-15,3	-13,3
Nord-Est	-3,1	-25,1	-3,4	23,6	-17,6	20,0
Nord	100,7	46,2	91,8	85,,0	-7,9	57,8
Ouest	0,6	-8,7	-1,9	-46	-31,3	-42,7
Sud	41,4	15,1	47,2	13,5	-47,3	-2,1
Sud-Ouest	4,4	76,2	10,2	2	85,0	10,0
Centre	49,3	2	35,3	48,5	41,1	47,7
Centre-Est	22,8	17,8	19,6	-18,2	7,1	-14,3
Nord-Ouest	15	-6,9	11,6	11,9	-8,3	9,4
Abidjan-ville		40,9	40,9		35,2	21,9
Ensemble CI	27,6	20,4	27,3	0,0	0,0	0,0

Tableau 2.7 : Variation entre 2002 et 2008 de la de la structure des pauvres par strate et milieu



Source: INS/ENV2008

2.3 Evolution des indicateurs d'extrême pauvreté par région

2.3.1 Ratio d'extrême pauvreté par région en 2008

Le seuil d'extrême pauvreté est de 101 826 FRANCS CFA par tête et par an, en 2008, soit un peu moins de 280 Francs CFA par personne et par jour. Ce montant limite, en deçà duquel la personne concernée est en situation d'extrême pauvreté, ne peut en réalité couvrir le prix d'un plat d'attiéké, communément appelé "garba", ou assurer le coût d'un déplacement de 300 Francs CFA en "gbaka¹", entre le quartier de Niangon Sud dans la commune de Yopougon et la gare routière d'Adjamé.

Comme indiqué plus haut, ce seuil correspond au premier décile de la dépense annuelle par tête. Ce qui revient à dire que le ratio d'extrême pauvreté est fixé à 10% au niveau national.

En 2008, le phénomène d'extrême pauvreté est quasi inexistant à Abidjan et au Sud-ouest, où le ratio est respectivement de 1,6% et 3,2% (cf. tableau 2.11).

Les autres régions ayant un taux inférieur à la moyenne nationale sont : Sud (hors Abidjan (6,4%) ; Centre et Centre-Est avec 9,6%.

Parmi les régions ayant un ratio d'extrême pauvreté supérieur à la moyenne nationale de 10% en 2008, Le Nord-Est est la seule, à s'en sortir avec faible écart de +0,3 point d'indice. Dans les autres, le ratio d'extrême pauvreté va de 13,6% au Centre-Ouest à 29,6% au Nord.

Le constat est que le ratio d'extrême pauvreté du Nord est supérieur au ratio de pauvreté des régions suivantes : Abidjan (21,0%), Sud hors Abidjan (25,1%), Nord-Est (25,9%) et Sud-Ouest (26,6%).

Tableau 2.11 : Distribution de l'extrême pauvreté par région

Région	Chef-lieu	Régions actuelles	Indicateurs d'extrême pauvreté (%)		auvreté (%)
			Ratio (P ₀)	Intensité (P ₁)	Sévérité (P ₂)
Centre	Yamoussoukro	Lacs, N'zi-Comoé	9,6	2,0	0,6
Centre Est	Abengourou	Moyen Comoé	9,6	3,2	1,4
Centre Nord	Bouaké	Vallée du Bandama	17,8	5,0	2,0
Centre Ouest	Daloa	Haut Sassandra, Fromager et Marahoué	13,6	3,9	1,7
Nord	Korhogo	Savanes	29,6	8,0	3,2
Nord Est	Bondoukou	Zanzan	10,3	3,4	1,6
Nord Ouest	Odienné	Denguelé, Bafing et Worodougou	18,4	5,1	2,0
Ouest	Man	Montagnes, Moyen Cavally	14,1	3,5	1,2
Sud	Abidjan	Lagunes, Agneby, Sud Bandama et Sud Comoé	6,4	1,6	0,6
Sud Ouest	San Pedro	Bas Sassandra	3,2	0,7	0,2
Abidjan	Abidjan	Lagunes	1,6	0,5	0,2
Ensemble Côte d'Ivoire			10,0	2,7	1,1

Source: INS/ENV2008

¹ Minicar de transport en commun reliant la commune d'Adjamé à celles d'Abobo, de Cocody, de Yopougon, de Bingerville, etc.

2.3.2 Extrême pauvreté urbaine en 2008

En 2008, le niveau moyen de l'extrême pauvreté en milieu urbain est de 3,8%. Il est loin de la moyenne nationale de 10%. Ce qui montre encore que le milieu rural reste encore la zone la plus touchée par cette forme de pauvreté plus sévère (cf. tableau 2.12).

En fonction de la valeur du ratio d'extrême pauvreté, 3 groupes se distinguent. Il s'agit de :

- i. Abidjan (1,6%), Sud-Ouest (2,7%), Sud (3,1%), Centre-Est (3,3%) et Centre (3%), avec un taux inférieur à cette moyenne urbainede 3,8%;
- ii. Nord-Est (4,9%), Centre-Ouest (5,9%), Ouest (6,5%) et Nord qui est déjà à 10% (9,9%), qui dépassent cette moyenne urbaine, mais n'atteignent pas la moyenne nationale de 10%;
- iii. Nord-Ouest (10,2%) et Centre-Nord (11,5%), légèrement au-dessus de la moyenne nationale.

Tableau 2.12 : Distribution des indicateurs d'extrême pauvreté par strate

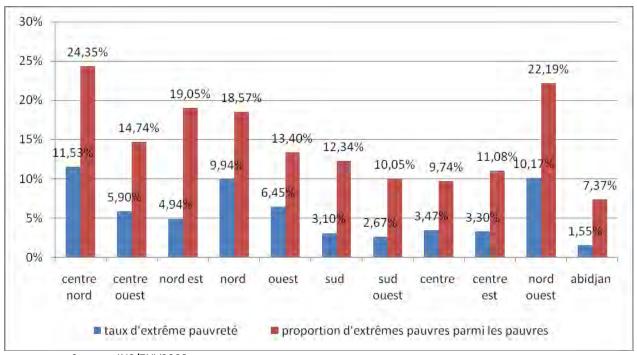
Région	Ratio	(P ₀)	Incidence (P ₁)		sévérité (P ₂)	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Centre Nord	11,5	23,9	3,3	6,6	1,5	2,5
Centre Ouest	5,9	16,2	1,1	4,8	0,4	2,1
Nord Est	4,9	11,1	2,0	3,6	0,9	1,7
Nord	9,9	36,1	1,8	10,0	0,5	4,1
Ouest	6,5	16,5	1,6	4,1	0,6	1,4
Sud	3,1	7,4	1,0	1,8	0,4	0,7
Sud Ouest	2,7	3,4	0,4%	0,7	0,1	0,2
Centre	3,5	12,5	0,7	2,6	0,3	0,8
Centre Est	3,3	12,1	1,1	4,0	0,5	1,7
Nord Ouest	10,2	20,1	3,1	5,6	1,6	2,1
Abidjan	1,6		0,5		0,2	
Ensemble	3,8	14,3	1,0	3,9	0,4	1,1

Source: INS/ENV2008

2.3.3 Proportion d'extrêmes pauvres dans la population pauvre du milieu urbain en 2008

Comme l'atteste le graphique 2.8, les trois régions ayant les taux d'extrême pauvreté les plus forts comptent le plus d'extrêmes pauvres parmi leurs populations pauvres : 24,4% pour le Centre-nord, 22,2% pour le Nord-ouest et 18,6% pour le Nord. Il faut, cependant, noter que certaines régions, en dépit d'un taux d'extrême pauvreté relativement faible, comptent une proportion très importante d'extrêmes pauvres parmi les pauvres. On peut citer : le Nord-Est avec 19,1% d'extrêmes pauvres parmi les pauvres. Viennent ensuite le Centre-ouest (14,7%), l'Ouest (13,4%), le Sud (12,3%), le Centre-Est (11,1%), le Sud-Ouest (10,1%) et le Centre (9,7%).

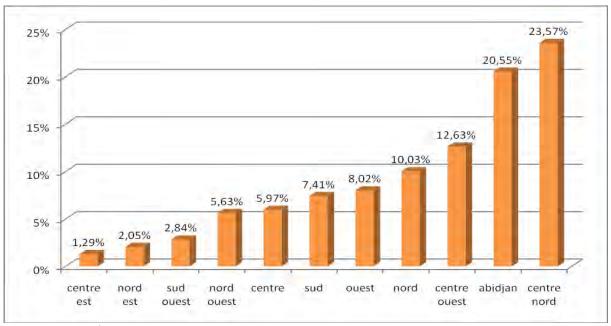
Graphique 2.8 : Ratio d'extrême pauvreté et proportion d'extrêmes pauvres dans la population urbaine pauvre par région



2.3.4 Contribution des régions à l'extrême pauvreté urbaine en 2008

La structure par région des extrêmes pauvres des est donnée au graphique 2.9. Elle montre clairement que :

- 44,2% de la population touchée par le phénomène d'extrême pauvreté vivent au Centre-Nord (23,6%) et à Abidjan (20,6%) ;
- 12,6% au Centre-Ouest et 10,0% au Nord;
- 8,0% à l'Ouest, 7,4% au Sud, 6,0% au Centre et 5,6% au Nord-Ouest.
- le Sud-Ouest (2,8%), le Nord-Est (2,1%) et le Centre-Est (1,3%) se partagent le reste (6,2%).



2.3.5 Extrême pauvreté rurale en 2008

Le ratio d'extrême pauvreté rurale est de 14,3% au plan national. Il est supérieur au ratio national, égal à 10% (tout milieu confondu), de 43% montre la situation difficile des ruraux face à la pauvreté et à tous ces effets néfastes.

A l'exception du Sud-Ouest (3,4%) et du Sud 7,4%, toutes les autres régions rurales font face à un niveau d'extrême pauvreté supérieur à 10%.

Les cas les plus marquants sont enregistrés au Nord (36,1%), au Centre-Nord (23,2%) et au Nord-Ouest (20,1%). L'écart ente le niveau d'extrême pauvreté de chacune de ces trois régions avec le ratio national total est respectivement de 261%, 132% et 101%.

L'Ouest (16,5%) et le Centre-Ouest (16,2%), dépassent la moyenne nationale de 65 et 62%.

Le centre (12,5%), le Centre-Est (12,1%) et le Nord-Est (11,1%) ont un ratio d'extrême pauvreté plus proche de la moyenne nationale. La différence, par rapport au ratio national total, est 25%, 21% et 11%.

2.3.6 Proportion d'extrêmes pauvres dans la population pauvre du milieu rural en 2008

En 2008, une proportion de 14,3% des pauvres du milieu rural est en situation d'extrême pauvreté. Cette proportion varie fortement en fonction de la région (cf. graphique 2.10).

A l'exception du Sud-Ouest, où le poids des extrêmes pauvres dans la population rurale pauvre est de 6,8%, les chiffres dans les autres régions vont de 14,5% à 42,4%.

Dans trois régions, Nord (42,4%), Centre-Nord (36,1%) et Nord-Ouest (33,3%), plus du tiers des pauvres ruraux sont des extrêmes pauvres.

A l'Ouest (24,4%) et au Centre-Ouest (22,9%), près du quart des pauvres ruraux vivent en situation d'extrême pauvreté.

Un pauvre rural sur cinq, à peu près, est un extrême pauvre au Centre-Est (19,2%), au Centre

(19,0%) et Nord-Est (18,8%).

Au Sud rural (14,6%), 3 pauvres sur 20 sont en situation d'extrême pauvreté.

42,36% 45% 40% 36,05% 33,29% 35% 30% 22,93% 24,36% 25% 18,78% 18,97% 19,19% 20% 14,58% 15% 6,76% 10% 5% 0% sud sud nord est centre centre nord centre nord centre ouest ouest nord ouest est ouest

Graphique 2. 10: Proportion des extrêmes pauvres parmi les pauvres en milieu rural

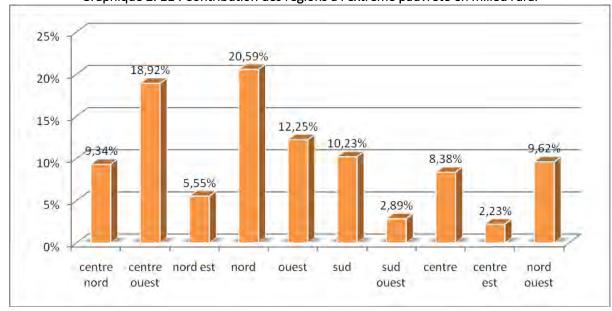
Source: INS/ENV2008

2.3.7 Contribution des régions à l'extrême pauvreté rurale en 2008

Plus de la moitié des extrêmes pauvres du milieu rural ivoirien, 52%, sont localisés dans les régions Nord (20,6%), Centre-ouest (18,9%) et Ouest (12,4%).

Les régions Sud (10,2%), Nord-Ouest (9,6%), Centre-Nord (9,3%) et Centre (8,4%) abritent 37,5% de la population des extrêmes pauvres du milieu rural (cf. graphique 2.11).

Le reste des extrêmes pauvres, 11%, vivent au Nord-Est (5,6%), au Sud-Ouest (2,9%) et au Centre-Est (2,2%).



Graphique 2. 11 : Contribution des régions à l'extrême pauvreté en milieu rural

Le niveau dérisoire du seuil d'extrême pauvreté (280 Francs par tête et par jour), susmentionné, illustre parfaitement la dure réalité à laquelle est confrontée une frange importante de la population de Côte d'Ivoire (10%). Cette situation effectivement vécue, à la limite de l'irréel, nécessite, à n'en point douter, des mesures énergiques, immédiates et efficaces, garantissant : une juste rémunération des productions agricoles ; la création d'emplois et de richesses ; une redistribution moins inégalitaire du revenu national ; l'insertion professionnelle des jeunes ; la formation et la valorisation des ressources humaines ; la prise de décisions en vue de l'application des textes réglementaires concernant relatifs aux conditions des travailleurs, notamment de ceux qui sont payés en dessous du SMIG et ne sont ni assurés, ni déclarés à la CNPS ; la promotion du genre ; un accès pour tous à l'éducation de base ; un accès pour tous à la santé ; etc.

2.4 Handicap et pauvreté

La notion de handicap renvoie aux personnes étant au moins aveugle, sourd, muet, paralysée, malade mentalement ou présentant au moins l'un des handicaps suivants :, handicap physique, handicap des membres supérieurs et handicap des membres inférieurs.

Le tableau 2.13 montre qu'en 2008, 51,4% des personnes présentant un handicap sont pauvres au plan national, soit plus de la moitié. Par milieu de résidence, ce ratio est de 32,5% en milieu urbain, c'est-à-dire le tiers des citadins handicapés, et de 63,1% en milieu rural, soit plus de 2 handicapés sur 5 vivant dans les villages.

Chez les personnes ne présentant aucun handicap, le taux de pauvreté est de 29,4% en milieu urbain, de 62,4% en milieu rural et de 48,9% au plan national.

Tableau 2. 13 : Taux de pauvreté P₀ (en %) selon le handicap en 2008

Personnes	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Sans handicap	29,4	62,4	48,9
Souffrant d'un handicap	32,5	63,1	51,4

Source: INS/ENV2008

2.5 Pauvreté et conditions de vie

Les aspects de conditions vie retenus ici portent sur l'habitat (statut d'occupation du logement, le type de logement et les caractéristiques du logement), l'accès à l'eau potable et à l'électricité, aux services de santé et aux soins de santé.

2.5.1 Pauvreté et logement

Statut d'occupation du logement en 2008

L'étude par rapport au statut d'occupation du logement, révèle que 60,5% des personnes issues de ménages propriétaires de leurs logements sont pauvres. Le niveau élevé de ce ratio est imputable au fait que le milieu rural, où la plupart des ménages sont propriétaires du logement occupé, ait un taux de pauvreté de 66,3%, contre 39,5% en milieu urbain (cf. tableau 2.14). Des taux supérieurs à la moyenne nationale de 48,9% sont observés également dont le logement est partiellement subventionné (62,1%)

Par contre, dans les ménages en location simple, le taux de pauvreté est 23,9%, avec 29,2% en milieu urbain et 46,4% en milieu rural. Dans les ménages en sous location, il est respectivement égal à 32,1%, 24,3% et 76,7%.

En milieu urbain, les membres des ménages : propriétaires de leur logement (39,5%), logés par la famille (36,8%) et logés par d'autres moyens (36,2%) comptent parmi les plus pauvres.

Tableau 2. 14 : Taux de pauvreté selon le statut d'occupation du logement

Statut d'occupation du logement	Milieu de résidence			
	Urbain	Rural	Ensemble ci	
Propriétaire	39,5	66,3	60,5	
Location vente	29,2	46,4	34,3	
Location simple	22,4	36,5	23,9	
Sous location	24,3	76,7	32,1	
Logé par la famille	36,8	55,4	49,2	
Logement entièrement subventionné	25,2	32,0	30,3	
Logement partiellement subventionné	28,7	71,9	62,1	
Autre	36,2	57,3	50,9	

Type de logement en 2008

En milieu urbain, les ménages pauvres vivent en majorité dans des habitations précaires, telles que : cases ou banco (69,0%), maisons isolées (50,3%) et baraques (43,9%). En milieu rural, ces mêmes types de logement sont habités en majorité par les pauvres : 68,5% pour les cases ou banco, 64,2% dans les baraques et 63,9% dans les maisons isolées (cf. tableau 2.15).

Le niveau de pauvreté reste également important en dehors des habitats précaires : 40,8% dans les maisons en bande de particulier, 39,5% dans les cours communes et 36,6% dans les appartements.

Tableau 2. 15 : Taux de pauvreté selon le type de logement

Type de logement		Milieu de résidence			
	Urbain	Rural	Ensemble ci		
Villa	19,0	44,5	29,3		
Appartement	20,7	62,2	36,6		
Bande par ste immobilière	17,0	53,0	30,9		
Bande par particulier	26,3	58,3	40,8		
Cour commune	31,3	55,4	39,5		
Maison isolée	50,3	63,9	61,7		
Case ou banco	69,0	68,5	68,5		
Baraque	43,9	64,2	53,1		

Source: ENV2008

Accès à l'eau potable en 2008

En général, le taux de pauvreté s'accroit quand la qualité de l'eau se détériore. En effet, le taux de pauvreté passe est de 23,4% dans les ménages ayant un robinet privé et de 25,0% dans ceux utilisant un robinet commun, soit le quart des populations concernées. Par contre, par rapport aux autres modes d'approvisionnement en eau, à l'exception de revendeur d'eau (30,3%), le quotient de pauvreté va de 59,0% à 67,6%, soit plus des deux tiers.

Tableau 2. 16: Taux de pauvreté et mode d'approvisionnement en eau

Mode d'approvisionnement en eau	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble ci
Robinet privé	18,9%	42,0	23,4
Robinet commun	23,3%	32,2	25,0
HVA	69,5	64,3	64,7
Pompe publique	43,0	67,4	66,5
Puits	49,9	62,4	59,0
Eau de surface	53,0	68,6	67,6
Revendeur d'eau	29,2	40,3	30,3
Autres	38,2	75,5	65,6

Source: ENV2008

Type de toilettes en 2008

Le tableau 2.17 montre que le niveau de pauvreté croit quand la qualité du mode d'assainissement baisse. Dans les ménages disposant de toilettes avec chasse d'eau, le ratio de pauvreté est 10,8%, avec 9,7% en milieu urbain et 20,8% en milieu rural.

Dans ceux utilisant des latrines à fosse, il est égal respectivement à 44,8%, 35,1% et 55,7%. Par contre dans le cas où le ménage ne dispose pas de WC, le taux de pauvreté est égal à 55,1% en milieu urbain, 68,8% en milieu rural et 67,9% pour l'ensemble des 2 milieux de résidence.

Tableau 2.17 : Pauvreté et type de toilette

Type de toilette	Milieu de résidence				
	Urbain Rural Ensemble c				
Chasse d'eau	9,7	20,8	10,8		
Latrine à fosse	35,1	55,7	44,8		
Pas de WC	55,1	68,8	67,9		

Source: INS/ENV2008

Mode d'éclairage en 2008

En milieu urbain, le niveau de pauvreté est de 23,7% dans les ménages ayant un compteur individuel d'électricité; 32,0% dans ceux qui sont branchés sur compteur collectif; 35,1% dans ceux utilisant l'électricité sans un compteur; 36,8% dans ceux utilisant d'autres modes d'éclairage; et 46,3% dans ceux se servant du pétrole. Le niveau de pauvreté baisse en fonction de la qualité du branchement à un type de compteur d'électricité (cf. tableau 2.18).

En milieu rural, cette condition liée à la qualité du branchement à un type de compteur d'électricité. Le faible taux de pauvreté (47,2%) est relevé dans les ménages utilisant l'électricité sans branchement à un compteur ; les membres des ménages disposant d'un compteur individuel sont en deuxième position (52,1%) ; ceux utilisant un compteur collectif d'électricité sont classés troisième (54,1%) ; viennent ensuite ceux qui s'éclairent par d'autres moyens et ceux qui emploient le pétrole (65,4%).

Pour l'ensemble, milieux urbain et rural confondus, le niveau de pauvreté est de 32,9%, 38,8%, 41,6%, 63,6% et 40,6% respectivement pour les modes d'éclairage suivants : compteur individuel, compteur collectif, électricité sans compteur, pétrole et autres.

En définitive, les ménages pauvres, vivant, en grande partie, dans des habitations précaires, n'ont pas accès à un minimum de commodités.

Tableau 2.18: Taux de pauvreté et mode d'éclairage

Mode d'éclairage	Milieu de résidence		
	Urbain Rural Ensemble C		
Pétrole	46,3	65,4	63,6
Compteur individuel	23,7	52,8	32,9
Electricité sans compteur	35,1	47,2	41,6
Compteur collectif	32,0	54,1	38,8
Autres	36,8	74,7	70,6

Source : ENV2008

2.5 Pauvreté et santé

Le taux de morbidité (ou la morbidité) est la proportion de personnes malades dans la population totale. Selon les résultats de l'ENV2008, le taux de morbidité est de 21,0% au cours des 4 dernières semaines ayant précédé l'enquête. Cette proportion était de 12,6% en 2002 (au cours des 2 dernières semaines ayant précédé l'enquête).

Le taux de morbidité est de 20,0% chez les hommes et de 22,1% chez les femmes. Il est plus important en milieu urbain (23,3%) qu'en milieu rural.

La **durée de la maladie** est de moins d'un mois pour 83,0% des malades et d'au moins un an pour plus de 11,0% des malades.

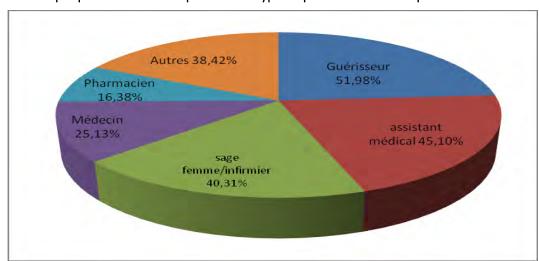
S'agissant des consultations, 13,3% des personnes ont consulté un personnel de santé ou un guérisseur au cours des 4 dernières semaines. Parmi elles, 84,6% l'ont fait pour cause de maladie, 3,7% pour un bilan médical, 4,6% pour une consultation prénatale.

La première consultation a été faite chez un guérisseur pour 11,1% de la population. 41,2% des personnes ont consulté en premier lieu un infirmier ou une sage-femme, 39,1% un médecin, 4,6% un assistant médical et 2,2% des cas un pharmacien.

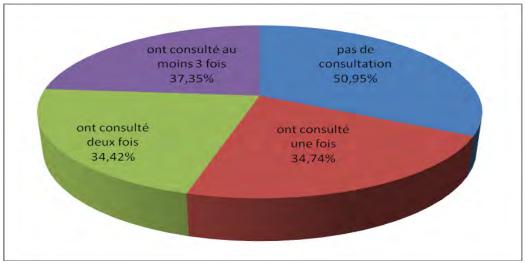
30% 25,24% 23,60% 22,52% 22,73% 23,01% 25% 19,58% 20,43% 17,69% 20% 15,24% 14,59% 15% 11,54% 10% 5% 0% centre nord nord abidjan centre nord ouest sud centre centre nord ouest ouest

Graphique 2. 12 : Taux de morbidité par région

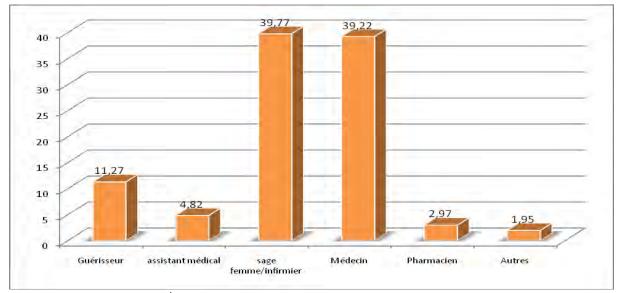
En 2008, le niveau de pauvreté par type de personnel de santé consulté, en premier lieu, est égal à : 52,0% des personnes ayant consulté un guérisseur sont pauvres. Ce taux est de 25,1% pour ceux qui ont consulté un médecin et de 16,4% pour ceux qui ont consulté un pharmacien. Parmi les personnes qui ont consulté un personnel de santé ou un guérisseur au cours des 4 dernières semaines, 56,5% ont fait une seule consultation, 24,4% deux consultations et 19,1% ont fait plus de trois consultations. Le taux de pauvreté est de 51,0% chez ceux qui n'ont pas fait de consultations au cours des 4 dernières semaines, de 37,4% chez ceux qui l'ont fait au moins 3 fois.



Graphique 2. 13 : Taux de pauvreté et type de personnel consulté pour la 1ere fois



La dernière personne consulté au cours des 4 dernières semaines est soit le médecin (dans 39,8% des cas), soit la sage femme ou l'infirmier (39,8%) et dans une moindre mesure le guérisseur (11,3%).



Graphique 2. 15 : Personnel consulté lors de la dernière consultation

Source: INS/ENV2008

Le ratio de pauvreté est de 23,3% chez les personnes ayant consulté un médecin, contre 52,7% chez celles ayant consulté un guérisseur, 50,1% pour celles qui ont vu un assistant médical et de 41,2% chez celles qui ont consulté un infirmier ou une sage femme.

Il importe de signaler que plus de 11% de la population ne consultent pas un personnel de santé formel pour diverses raisons dont :

- coût jugé trop cher par 53,5% des personnes concernées ;
- éloignement des centres de santé dans 9,0% des cas
- consultation jugée non nécessaire pour 14,43 d'entre eux..

2.6 Pauvreté et éducation

La moitié de la population ivoirienne (50,1%) déclare avoir déjà fréquenté une école. Les taux les plus faibles se rencontrent dans les régions du Nord-ouest (18,3%) et du Nord (21,6%) et les

proportions les plus importantes se retrouvent à Abidjan (72,6%) et au Sud (57,1%).

80 72.59 70 57,12 60 49.81 48.73 48,57 46,31 45,62 50 37,53 40 35,09 30 21,56 18.29 20 10 0 abidjan centre sud ouest centre nord est. sud centre centre nord ouest ouest est nord ouest

Graphique 2. 16 : Proportion de personnes ayant fréquenté une école par région

Source: INS/ENV2008

En milieu urbain, 65,0% des personnes ont déjà fréquenté une école alors qu'en milieu rural ce taux n'est que de 39,5% t. Cette proportion est de 57,4% chez les hommes et de 42,5% chez les femmes.

En tenant compte du niveau d'instruction, d'énormes disparités apparaissent aussi entre les différentes régions. D'une manière générale, 55,9% des individus sont sans instruction et près de 27% ont atteint le primaire, comme l'atteste le tableau 2.19 suivant :

Tableau 2. 19: Répartition de la population (en %) par rapport au niveau d'instruction et par région

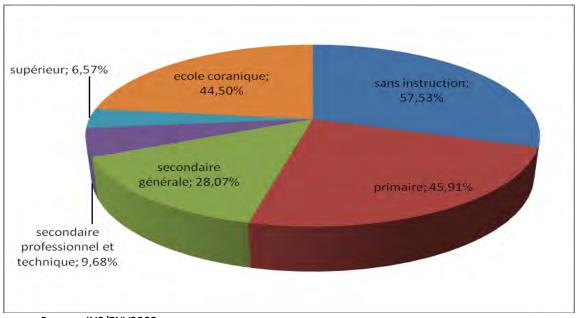
Région	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Secondaire	Supérieur	Ecole coranique
Centre nord	68,6	21,7	7,9	0,8	0,6	0,5
Centre ouest	56,6	29,3	12,1	0,3	0,4	1,3
Nord est	69,3	24,3	5,6	0,1	0,3	0,5
Nord	81,7	12,5	5,1	0,3	0,2	0,3
Ouest	60,2	28,5	10,5	0,1	0,4	0,3
Sud	48,8	33,3	15,5	0,8	0,8	0,8
Sud ouest	57,2	28,6	12,5	0,3	0,4	1,0
Centre	59,2	26,0	12,2	0,5	0,7	1,4
Centre est	55,9	28,2	13,7	0,2	0,8	1,2
Nord ouest	83,8	11,8	3,8	0,1	0,3	0,2
Abidjan	35,3	29,78	23,93	3,11	6,4	1,5
Total	55,9	26,9	13,6	1,0	1,7	0,9

Source: INS/ENV2008

Les plus forts taux de non instruits se retrouvent au Nord (81,7% de non instruits), au Nord-Est (69,3%), au Nord-Ouest (83,8%) et au centre-nord (68,6%). La proportion de non instruits en milieu rural est de 65,5% et de 42,1% en milieu urbain. Par rapport au sexe, 73,1% des femmes en milieu rural ne sont pas instruites de même que 47,8% des femmes en milieu urbain. Chez les hommes, les proportions sont respectivement de 58,3% en milieu rural et 36,4% en milieu urbain.

L'analyse des indicateurs de pauvreté par rapport au niveau d'instruction indique que la pauvreté régresse en fonction du niveau d'instruction. En effet, le taux de pauvreté passe de 57,53% pour les

personnes non instruites à 6,57% pour celles ayant atteint le supérieur de l'enseignement générale.



Graphique 2. 17 : taux de pauvreté et niveau d'instruction

Source: INS/ENV2008

En prenant en compte le sexe des individus, le ratio de pauvreté se décline de la manière suivante :

- 57,8% de pauvres chez les hommes non instruits et de 57,3% chez les femmes non instruites ;
- 2 Chez les hommes ayant atteint le niveau primaire, il est de 48,3% contre 43,1% chez les femmes ;
- 3 Dans la population ayant le niveau secondaire général, le ratio de pauvreté est de 30,6% chez les hommes et de 23,6% chez les femmes ;
- 4 Chez les personnes qui ont le niveau secondaire professionnel et technique, le ratio de pauvreté est de 10,8% chez les hommes et de 7,3% chez les femmes ;
- 5 Chez ceux qui ont le niveau supérieur de l'enseignement général, il y a 7,3% de pauvres chez les hommes et 5,0% chez les femmes.

Tableau 2. 20 : Taux de pauvreté par sexe et niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Milieu de résidence					
		Urbain		Rural		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Sans instruction	38,9	38,0	38,4	65,7	66,4	66,1
Primaire	31,4	27,0	29,1	59,3	58,2	58,8
Secondaire générale	20,4	16,7	18,9	46,8	45,9	46,6
Secondaire professionnel et technique	9,0	6,0	8,0	21,1	27,4	22,1
Supérieur	6,2	4,8	5,8	17,0	10,6	16,3
Ecole coranique	31,7	33,5	32,2	59,5	55,3	58,4

Quels que soient le sexe et le milieu de résidence, plus le niveau d'instruction augmente plus la probabilité d'être pauvre devient faible.

En milieu urbain, le taux de pauvreté est de 38,9% pour les hommes non instruits de 38,0% pour les femmes non instruites et 38,4% pour le total (hommes et femmes non instruits). En milieu rural, il est respectivement de 65,7%, 66,4% et 66,1%.

En milieu urbain, les femmes ont plus de chance que les hommes de ne pas être pauvre quand leur niveau d'instruction augmente. En effet, par rapport au niveau d'instruction et quel que soit le niveau considéré, les femmes sont moins pauvres que les hommes.

L'impact positif de l'éducation sur le statut de pauvreté est confirmé par le fait que 38,4% de ceux qui ont fréquenté sont pauvres alors que cette proportion est de 58,2% chez ceux qui ne sont jamais allés à l'école.

En ce qui concerne **l'alphabétisation**, le taux utilisé est le taux net d'alphabétisation, égal à la proportion de personnes de 15 ans et plus sachant lire ou écrire. Le taux net d'alphabétisation est de 46,5%; il est en net recul par rapport à 2002 où il était de 49,8%. Il est de 56,1% chez les hommes et de 36,8% chez les femmes. En milieu urbain, le taux net d'alphabétisation est de 63,5% contre 32,6% en milieu rural (cf. graphique 2).

80% 71,60% 70% 60% 52,25% 44,93% 44,88% 44,34% 50% 38,47% 37,81% 40% 33,30% 24,52% 30% 19,25% 14,78% 20% 10% 0% centre centre ouest centre centre nord abidjan sud nord nord sud ouest est ouest nord est ouest

Graphique 2. 18: Taux net d'alphabétisation par région

Au Nord-Ouest, seulement 14,8% des personnes de 15 ans et plus savent lire ou écrire alors que cette proportion est de 71,6% dans la ville d'Abidjan et de 52,3% au Sud.

Chez les non pauvres, le taux d'alphabétisation est de 56,4%, avec 64,7% chez les hommes et de 47,5% chez les femmes. Il est de 68,5% en milieu urbain et de 39,2% en milieu rural.

Chez les pauvres, le taux net d'alphabétisation est de 33,7%, soit 44,1% pour les hommes et 23,9% pour les femmes. Par rapport au milieu de résidence, il est de 49,6% en milieu urbain et de 27,8% chez les ruraux.

III. DEPENSE DE CONSOMMATION DU MENAGE ET INEGALITE DE NIVEAU DE VIE

3.1 Dépense de consommation du ménage

La dépense totale de consommation du ménage est calculée en fonction de 12 postes. Ces postes sont : achat alimentaire, autoconsommation alimentaire, loyer et entretien du logement, acquisition immobilière, commodité du logement (eau, électricité, combustible et ordures ménagères), éducation, santé, habillement, transport, communication, biens durables et autres dépenses.

3.1.1 Structure de la dépense de consommation du ménage

La structure par poste de la dépense annuelle totale montre que 47,8% de la dépense totale du ménage sont consacrés à la consommation alimentaire en 2008, soit près de la moitié. Cette part était de 40,1% en 2002. La question que l'on pourrait se poser est de savoir : pourquoi une répartition aussi déséquilibrée?

La réponse à une telle question réside dans la faiblesse générale du niveau de revenu du ménage. En effet, le niveau des salaires des travailleurs en Côte d'Ivoire ne suivent pas l'évolution des prix, alors que le coût de la vie qui augmente rapidement et en permanence. Face à cette situation, chaque famille choisit prioritairement d'assurer les repas quotidiens. Ainsi, les autres types de dépense, tels que santé, éducation, transport, logement, assurance, etc., certes importants, voire indispensables au maintien et à l'équilibre du ménage, sont relégués au second plan. Ils sont donc effectués en fonction de la partie non utilisée du revenu.

La structure varie selon le milieu de résidence (cf. tableau 3.1).

En milieu urbain, 40,7% de la dépense totale sont destinés à la consommation alimentaire (38,6% d'achat alimentaire et 2,1% d'autoconsommation), contre 51,7% en milieu rural où la part de l'autoconsommation est sensiblement égale à celle des achats (24,8% contre 27,9%).

Les dépenses de santé et d'éducation représentent à peine 10% de la dépense de consommation des ménages (soit 3,7% pour l'éducation et 5,8% pour la santé) alors qu'elles étaient de 12,8% en 2002 (dont 6% pour l'éducation et 6,8% pour la santé).

Le transport et les communications pèsent 12,5% de la dépense de consommation du ménage, contre 9,4% en 2002.

Le tableau 3.3A, en annexe, donnant la désagrégation de la structure de la dépense de consommation du ménage selon la région et le milieu de résidence, montre que le poids de la dépense alimentaire (achat et autoconsommation alimentaires) est partout supérieur ou égal à 49% (poids du Nord).

Le constat est que, le poste achat alimentaire a un poids largement supérieur à celui de chacun des autres postes de dépense. Ainsi, le poste achat alimentaire est compris entre 34,6% (poids au Nord) et 42,7% (poids au Centre), en milieu urbain, et de cet intervalle va de 22,1% (poids au Centre) à 33,2% (poids à l'Ouest), en milieu rural.

S'agissant de l'autoconsommation alimentaire, le poids varie de 19,4% au Sud à 32,3% au Centre et au Nord-Ouest, en milieu rural. Ces poids sont également supérieurs à ceux des autres postes de dépenses. En milieu urbain, le poids de l'autoconsommation alimentaire varie de 0,0% à Abidjan à 8,9% à l'Ouest.

Le poids de chacun des autres postes de dépense (cf. tableau 3.3A en annexe) atteint à peine 10%, sauf dans six cas : loyer et entretien du logement en milieu urbain au Nord (12,3%) ; habillement en

milieu rural au Centre-Ouest (12,1%), à l'Ouest (10,5%), au Centre-Est (10,2%) et au Sud-Ouest (10,2%); bien durable (10,5%).

Tableau 3.1 : Structure des dépenses des ménages selon le milieu de résidence en 2008

Poste de dépense	Milieu de résidence			
	Urbain	Rural	Ensemble	
Achat alimentaire	38,6	27,90%	32,3	
Autoconsommation alimentaire	2,1	24,81%	15,5	
Loyer et entretien du logement	9,4	7,19%	8,1	
Commodités du logement	8,0	3,48%	5,3	
Acquisition immobilière	0,6	0,36%	0,5	
Education	5,0	2,82%	3,7	
Sante	5,6	5,88%	5,7	
Habillement	7,7	9,77%	8,9	
Transport	8,3	5,59%	6,7	
Communication	7,7	4,50%	5,8	
Biens durables	2,9	3,11%	3,0	
autres dépenses	4,1	4,58%	4,4	

Source: INS/ENV2008

3.1.2 Pauvreté et dépense du ménage

Dans les ménages pauvres, 50,9% de la dépense de consommation sont affectés à l'alimentation contre 44,9% chez les non pauvres (cf. tableau 3.2). Les autres postes de dépense importants du ménage pauvre sont l'habillement (9,5%), le loyer et l'entretien du logement (8,3%). S'agissant du ménage non pauvre, nous avons habillement (8,39%), transport (8,3%), loyer et de l'entretien du logement (7,8%) et communications (7,1%).

Tableau 3.2 : Structure de la dépense de consommation du ménage selon le statut de pauvreté en 2008

Poste de dépense	Statut de pauvreté			
	Non pauvre	Pauvre	Ensemble	
achat alimentaire	35,1	29,4	32,3	
autoconsommation alimentaire	9,8	21,5	15,5	
loyer et entretien du logement	7,8	8,3	8,1	
commodité du logement	5,6	5,1	5,3	
acquisition immobilière	0,8	0,1	0,5	
Education	3,8	3,6	3,7	
Santé	6,4	5,1	5,8	
Habillement	8,4	9,5	8,9	
Transport	8,3	5,0	6,7	
Communication	7,1	4,4	5,8	
biens durables	2,6%	3,5	3,0	
autres dépenses	4,4	4,4	4,4	

3.2 Inégalité de niveau de vie

Comme indiqué plus haut, le revenu du ménage est estimé par la dépense de consommation. De ce fait, l'analyse de l'inégalité est basée sur la dépense annuelle moyenne par tête, l'objectif visé étant de mettre en exergue les différences de consommation et donc de niveau de vie entre diverses couches de la population.

3.2.1 Structure du revenu par décile au niveau national

La structure de l'inégalité a été appréciée grâce aux déciles de la dépense annuelle par tête. L'analyse des déciles a été faite selon les trois niveaux, national, régional et à l'intérieur de chaque région.

L'analyse de la structure du revenu au niveau national vise à apprécier le sens de l'évolution des inégalités par rapport aux enquêtes de 2002 et 2008, ainsi que la différence entre les parts de la consommation totale par décile (cf. tableau 3.3).

L'ENV 2002 a révélé une aggravation des inégalités entre 1998 et 2002. Par contre, le tableau 4.3 montre une répartition du revenu plus égalitaire en 2008 qu'en 2002. En effet, la part des 10% les plus pauvres (premier décile) dans la consommation totale est de 2,2% en 2008 contre 1,7% en 2002. Celle des 10% les plus riches est de 32,8% et 40,0% respectivement en 2008 et 2002. La dépense moyenne par tête du dernier décile représente 23,7 fois celui du premier décile en 2002. Ce rapport est de 15,1 en 2008.

Tableau 3.3 : Répartition de la dépense moyenne par tête et part de la consommation par décile

Décile	Dépense moyenne par tête en FRANCS CFA		part dans consomn totale (er	nation
	2002	2008	2002	2008
1	77 947	74 428	1,7	2,2
2	128 529	121 528	2,8	3,6
3	168 076	156 155	3,6	4,6
4	208 376	189 178	4,5	5,5
5	255 048	226 375	5,5	6,6
6	313 430	270 346	6,8	7,9
7	389 117	327 177	8,4	9,5
8	506 684	401 495	11,0	11,7
9	719 341	537 785	15,6	15,7
10	1 846 614	1 123 646	40,0	32,8
Ensemble CI	461 243	342 730	100,0	100,0

Source: INS/ENV2008

Malgré cette situation par rapport à 2002, la répartition du revenu demeure très inégalitaire en 2008. La consommation des 20% les plus riches (le dernier quintile) représente 48,5% de la

consommation totale, soit près de la moitié, alors que celle du premier quintile (20% les plus pauvres) représente à peine 6% de la consommation totale (5,8% exactement).

De plus, le niveau général de la consommation par tête a baissé entre 2002 et 2008. Elle est passée de 461 243 F CFA à 342 730 F CFA, soit une baisse de 25,7% au niveau national. Cette baisse est constatée au niveau de tous les déciles.

3.2.2. Dépense annuelle moyenne par tête selon la région en 2008

Cette section s'intéresse aux inégalités régionales. Elle évalue, à partir de la dépense annuelle moyenne par tête, le niveau du revenu par région.

La comparaison des dépenses annuelles moyennes par tête montre une grande disparité de niveau de revenus au plan régional.

D'un côté, il y a la ville d'Abidjan qui se distingue des autres régions du pays, avec une dépense de consommation annuelle par tête largement au-dessus de celle des autres régions (cf. tableau 3.4 et graphique 3.1). Cette consommation dans la ville d'Abidjan, égale à 561 575 Francs CFA soit :

- 1,6 fois celle du Sud-Ouest, qui est la région venant après Abidjan, avec une dépense de consommation annuelle par tête de 348 247 Francs CFA;
- 2,9fois celle du Nord, région la plus pauvre, avec une dépense de consommation annuelle par tête de 191 540 Francs CFA.

Par rapport donc à la dépense de consommation annuelle par tête, le pays peut être subdivisé en trois grandes zones.

La première zone est constituée de la ville d'Abidjan et des deux régions débouchant sur le littoral, le Sud et le Sud-ouest. La dépense annuelle de consommation par tête dans cette zone varie de 334 147 F CFA à 561 575 Francs CFA.

La seconde comprend, par ordre de pauvreté décroissant, le Centre, l'Est et le Nord-Est. La dépense moyenne annuelle de consommation par tête varie de 287 080 F CFA à 301 966 F CFA.

La dernière est formée du Centre-Nord, de l'Ouest et du Nord. La dépense moyenne annuelle par tête varie de 191 540 F CFA à 281 660 F CFA.

Tableau 3.4 : Niveau de la dépense par tête selon la région

Région	Dépense moyenne	Rang	PO	Rang
Centre-nord	281 660	8	57	7
Centre-ouest	243 236	10	62,9	9
Nord-est	301 966	4	54,7	5
Nord	191 540	11	77,3	11
Ouest	256 319	9	63,2	10
Sud	334 147	3	44,6	2
Sud-ouest	348 247	2	45,5	3
Centre	287 080	6	56	6
Centre-est	289 126	5	53,7	4
Nord-ouest	284 393	7	57,9	8
Abidjan ville	561 575	1	21	1
Ensemble CI	342 730		48,9	

500 000

400 000

200 000

100 000

Centre-torid gradual more Quest Sad out Entre the Root of Park Root of Pa

Graphique 3.1: Répartition des dépenses par tête selon la région

3.2.3 Dépense annuelle moyenne par tête selon le milieu de résidence et la région en 2008

Comme il fallait s'y attendre, la dépense annuelle moyenne de consommation par tête en milieu urbain est largement supérieure à celle du milieu rural, tant au niveau national que régional (cf. tableau 3.5). Le rapport entre cette dépense en milieu urbain et celle du milieu rural varie de 1,3 au Nord-Est à 1,9 au Nord, où l'écart est le plus prononcé.

Une comparaison entre région fait ressortir que la dépense annuelle moyenne de consommation par tête, dans les zones rurales du Sud (304 734 Francs CFA)et le Sud Ouest (322 168 Francs CFA), est supérieure à celle de la zone urbaine du Nord (299 275 Francs CFA), région la plus pauvre.

Région Dépense moyenne par tête en FRANCS CFA (1)/(2)(1) (2)Urbain Rural Centre-nord 341 985 223 211 1,53 Centre-ouest 336 245 211 649 1,59 Nord-est 454 147 278 544 1,63 Nord 299 275 156 302 1,91 Ouest 313 918 238 438 1,32 Sud 425 622 304 734 1,40 Sud-ouest 470 152 322 168 1,46 Centre 373 504 246 122 1,52 Centre-est 402 295 244 741 1,64 Nord-ouest 342 719 271 895 1,26

370 596

256 538

1,44

Tableau 3.5 : Dépense moyenne par tête selon le milieu et la région

Source: INS/ENV2008

Ensemble CI (hors Abidjan)

3.2.4 Inégalités intra régionales

L'analyse des inégalités sera faite par rapport au premier et au deuxième quintile dans chaque région.

Il existe un grand écart entre le premier et le dernier quintile. Selon les régions, la dépense moyenne par tête du dernier quintile (les 20% les plus riches) est 6 à 9 fois supérieure à celle du premier. De plus, la part du premier quintile dans la consommation totale est inférieure ou égale à 7,5%.

La région du Sud-Ouest est la moins inégalitaire, avec une part du premier quintile dans la consommation totale plus élevée (7,5%) que partout ailleurs, et un rapport de la dépense du dernier quintile sur celle du premier plus faible de 5,9 (cf. tableau 3.6). A contrario, la région la plus inégalitaire est le Nord-Ouest ; dans cette région, la part du premier quintile est la plus faible (5,3%) et le rapport de la dépense du dernier quintile sur celle du premier est la plus élevée (8,9).

Deux groupes de régions peuvent être formées en fonction du rapport de la dépense du dernier quintile sur celle du premier.

Le premier groupe est constitué des régions qu'on peut qualifier de "moins inégalitaires", avec un rapport compris entre 5,9 et 6,9. Il s'agit de : Sud-Ouest, Centre-Ouest, Centre, Sud, Nord, Ouest et Centre-Est.

Le deuxième groupe est formé des régions "les plus inégalitaires", où le rapport est compris entre 7,8 et 9,0. Ce groupe est composé de la ville d'Abidjan, du Centre-Nord, le Nord-Est et le Nord-Ouest.

Tableau 3.6 : Dépense moyenne du premier et du dernier quintile et part dans la consommation totale

Région	dépense	dépense	part du premier	part du dernier	rapport part du
	moyenne du	moyenne du	quintile dans la	quintile dans la	dernier quintile
	premier	dernier quintile	consommation	consommation	sur le premier
	quintile		totale	totale	quintile
Centre-nord	77 218	663 097	5,5	47,0	8,6
Centre-ouest	85 159	513 099	7,0	42,2	6,0
Nord-est	91 883	721 569	6,1	47,7	7,9
Nord	64 459	427 725	6,7	44,6	6,6
Ouest	86 497	576 832	6,7	45,0	6,7
Sud	114 656	743 359	6,9	44,4	6,5
Sud-ouest	130 508	765 331	7,5	43,9	5,9
Centre	100 103	636 590	7,0	44,3	6,4
Centre-est	94 103	644 215	6,5	44,5	6,9
Nord-ouest	76 166	683 650	5,3	47,7	9,0
Abidjan ville	174 245	1 353 068	6,2	48,2	7,8
Ensemble CI	97 998	830 551	5,7	48,5	8,5

Deux indicateurs seront utilisés, à savoir, les courbes de Lorenz et le coefficient de concentration de Gini.

Niveau Général des indicateurs

Comme constaté plus haut, l'indice de concentration de Gini montre globalement que les inégalités ont baissé entre 2002 et 2008, en passant de 0,500 en 2002 à 0,4393 en 2008. Cette baisse est également constatée au niveau de chaque région (cf. tableau 3.7), mais dans des proportions de différentes d'une région à une autre.

Tableau 3.7 : Indice de Gini de la dépense par tête

Région	Gini		
	2002	2008	
Centre-nord	0,4560	0,41037	
Centre-ouest	0,3700	0,34814	
Nord-est	0,4650	0,4113	
Nord	0,4350	0,3749	
Ouest	0,3830	0,3778	
Sud	0,4400	0,3690	
Sud-ouest	0,4490	0,3635	
Centre	0,4010	0,3710	
Centre-est	0,3850	0,3765	
Nord-ouest	0,4410	0,4226	
Abidjan ville	0,5000	0,4117	
Ensemble CI	0,5000	0,4209	
Milieu rural	0,4110	0,4289	
Milieu urbain	0,5090	0,4393	

Source: INS/ENV2008

Evolution des inégalités selon le milieu de résidence

La courbe de Lorenz montre que la dépense moyenne par tête est plus inégalitaire en milieu urbain qu'en milieu rural (graphique 3.2 et tableau 3.7).

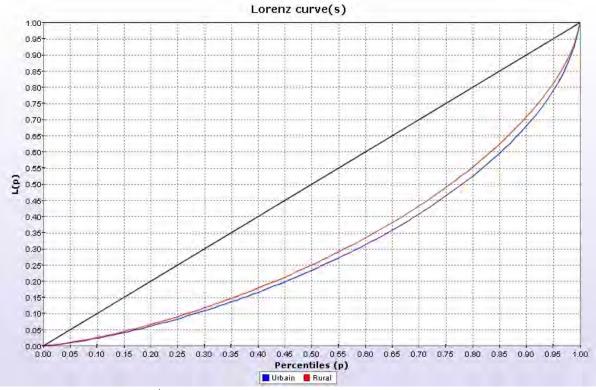
En milieu urbain, l'indice de concentration Gini a subi une baisse, en passant 0,5090 en 2002 à 0,4393 en 2008. Par contre, il augmente en milieu rural, avec 0,4110 en 2002 et 0,4289 en 2008.

Evolution des inégalités selon la région

Entre 2002 et 2008, la baisse de l'indice de concentration de Gini, qui traduit une réduction des inégalités sur la période, est constatée au niveau de chaque région.

Les baisses les plus importantes (de plus de 16%) sont enregistrées dans la ville d'Abidjan et au niveau des deux régions sud du pays (Sud et Sud-Ouest). Les plus faibles baisses de l'indice de Gini (de moins de 6%) ont été enregistrées au niveau du Centre-Ouest, de l'Ouest, du centre-est et du Nord-Ouest.

Graphique 3.2 : Courbe de Lorenz des dépenses annuelles par tête selon le milieu

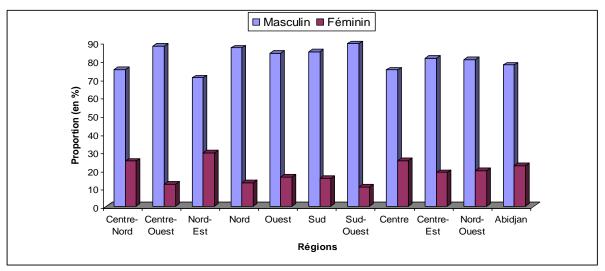


IV. Caractéristiques sociodémographiques des ménages pauvres

Les caractéristiques sociodémographiques seront analysées à travers la structure par sexe et par âge des chefs de ménage, la composition et la taille du ménage, la situation matrimoniale, le niveau d'alphabétisation et d'instruction.

4.1 Structure par sexe et par âge des chefs de ménages

L'ENV a porté sur 12 600 ménages dont 48 % en milieu urbain contre 52 % en milieu rural. Les hommes représentent 81,6 % des chefs de ménages enquêtés. Les ménages dirigés par une femme sont plus fréquents en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce constat se vérifie dans toutes les régions. La proportion de ménages dirigés par une femme est plus importante dans les régions du Nord-Est (29,5%), du Centre (25, 2 %) et du Centre-Nord (24,9 %). En revanche, cette proportion de femmes chefs de ménage est inférieure à la moyenne nationale dans les régions du Sud-Ouest (10,7 %), du Centre-Ouest (12,1 %), du Nord (13,1 %) et du Sud (15,2 %).



Graphique 4.1 : Répartition des chefs de ménage par région selon le sexe

Source: INS/ENV2008

Les chefs de ménages pauvres constituent 37,9 % de l'ensemble des chefs des ménages. Les femmes représentent 17,5 % avec des pics dans les régions du Nord-Est (37,5 %) du Centre (26,9 %) et du Centre Nord (26,8 %). Les régions où le poids des femmes chefs ménages est faible sont le Sud Ouest et le Centre Ouest avec respectivement 9,5 % et 10,1 %.

■ Homme ■ Femme 100,0 90,0 Pourcentage chefs de ménages pauvres 80,0 60,0 50,0 40,0 30,0 20.0 10,0 Nord Ouest Sud Centre Centre Centre Nord-Sud Centre Nord Ouest Ouest Ouest REGIONS

Graphique 4.2 : Répartition des chefs de ménage pauvres par sexe selon la région

La structure par âge des chefs de ménage de sexe masculin révèle que 5 % d'entre eux ont moins de 25 ans, 78,1 % ont un âge compris entre 25 et 59 ans, c'est-à-dire adulte et 16,9 % sont du troisième âge (60 ans et plus). La structure par âge est quasiment identique selon le milieu de résidence :

Tableau 4.1 : Répartition des chefs de ménage homme par milieu de résidence

Age	Milieu de résidence			
	Urbain	Rural	Ensemble	
15-19	1,6	0,7	0,9	
20-24	3,5	4,3	4,1	
25-29	8,3	9,4	9,2	
30-44	39,1	41,7	41,2	
45-59	31,7	26,7	27,8	
60 & +	15,7	17,3	16,9	
Total	100,0	100,0	100,0	

Source: INS/ENV2008

4.2 Composition et taille des ménages pauvres

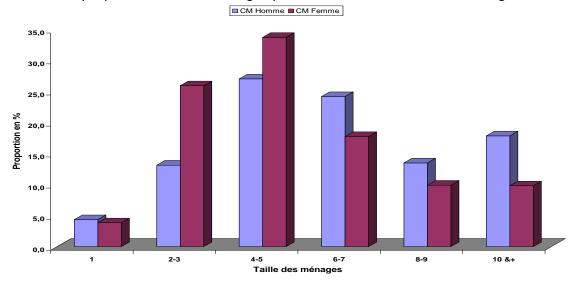
La taille moyenne des ménages est de 4,7 personnes. Dans les ménages pauvres, elle est plus élevée (6 personnes). Du point de vue de la distribution selon la taille des ménages, l'on observe qu'un peu plus d'un ménage sur sept (14,8 %) est composé d'un seule personne c'est-à-dire le chef de ménage seul. Si l'on considère que les ménages de plus de huit (8) personnes sont de grande taille parce que largement supérieur à la moyenne, c'est environ un ménage sur six (17,3%) qui a cette taille au niveau national. En milieu rural, 18,6 % des ménages sont de grande taille contre 15,5% en milieu urbain.

Tableau 4.2 : Taille des ménages par milieu de résidence

Taille	Mili	Milieu de résidence							
	Urbain	Rural	Ensemble						
1	15,4	14,3	14,8						
2-3	29,8	23,9	26,5						
4-5	25,4	26,1	25,8						
6-7	13,9	17,1	15,7						
8-9	7,1	9,0	8,2						
10 &+	8,4	9,6	9,1						
Total	100,0	100,0	100,0						

On rencontre beaucoup plus de ménages de grande taille chez les chefs de ménages pauvres de sexe masculin. En effet, près du tiers (31,3 %) des ménages dirigés par un homme sont de grande taille (8 personnes et plus). Chez les femmes pauvres chefs de ménage, cette proportion est de 19,7 %. Par ailleurs, la proportion des chefs de ménage pauvres qui vivent seuls est faible ; elle n'atteint pas 5 % (4,4 % chez les hommes et 3,8% chez les femmes). Près de six ménages sur dix (59,6 %) dirigés par les femmes ont une taille comprise entre 2 et 5 personnes. Par contre, chez les hommes cette proportion est de 30,1%.

Graphique 4.3 : Taille des ménages pauvres selon le sexe du chef de ménage



Source: INS/ENV2008

Pour ce qui est de la structure des ménages, il convient de noter que les ménages sont communément classés en 8 catégories (URD-DSG, 2000) en fonction de la composition et du lien de parenté des membres avec le chef de ménage. Ces différentes catégories sont définies comme suit : (i) ménage isolé : chef de ménage (CM) seul ; (ii) ménage monoparental : CM+enfant (s) ; (iii) ménage monogame : CM+Conjoint (+ enfants) ; (iv) ménage polygame : CM+Conjoints (+ enfants) ; (v) ménage monoparental élargi : CM+ enfant(s) + autre(s) personne(s) ; (vi) ménage monogame

élargi : CM+conjoint + (enfants) + autre(s) personne(s) ; (vii) ménage polygame élargi : CM+conjoints + (enfants) + autre(s) personne(s) ; (viii) ménage non familial : CM+ autre(s) personne(s).

Pour les besoins de l'analyse, six catégories ont été retenues. Ainsi, 0,7 % des ménages pauvres sont isolés, 0,8% des CM vivent seulement avec leur épouse, 38,8 % sont des ménages monogames, 11 % sont des ménages de type monoparental élargi, 5,1 % sont des ménages polygames et 44,7 % sont de type non familial.

La structure diffère selon le milieu de résidence des chefs de ménage. En effet, 47 % des ménages du milieu urbain, sont de type non familial. Par contre, dans le milieu rural, un peu plus de quatre ménages sur dix sont de type monogame. D'une manière générale, la proportion des ménages pauvres où le chef de ménage est seul est moins de 1 %. On note également une proportion très faible de ménages composés du chef de ménage et de son épouse (moins de 1 %). En outre, la proportion des ménages de type polygame est de 7,2 % en milieu urbain contre 4,6 % en milieu rural.

Tableau 4.3 : Composition des ménages pauvres par sexe et par milieu de résidence

Structure du Ménage		Sexe et milieu de résidence					
	Se	xe	Milieu de résidence				
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural	Ensemble		
Chef de Ménage	1,1	0,2	0,5	0,7	0,7		
CM + Epouse	0,6	0,7	0,3	0,8	0,7		
Ménage Monogame	39	36,5	27,4	41,2	37,8		
Ménage Mono Parental élargi	9,0	13,0	17,7	8,8	11		
Ménage Polygame	5,3	5	7,1	4,6	5,2		
Ménage Non familial	44,9	44,5	47	44	44,7		
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		

Source: INS/ENV2008

4.3 Caractéristiques des chefs de ménages pauvres

La structure par âge montre que la grande majorité des chefs de ménage pauvres (78,2 %) sont des adultes dont l'âge est compris entre 25 et 59 ans. Les jeunes de moins de 25 ans ne représentent que 5 % des chefs des ménages.

4.3.1 Situation matrimoniale

La situation matrimoniale des chefs de ménage pauvres diffère selon le sexe. Chez les hommes, les mariés prédominent avec 89,1 %; ils sont suivis des célibataires (6,1%) et des veufs (1,6 %). Par contre chez les chefs de ménage pauvres de sexe féminin les veuves dominent (43,4 %); viennent ensuite les mariées (33,2 %), les divorcées (8,6 %) et les séparées (7,6 %). La proportion des chefs de ménages pauvres et célibataires est très faible aussi bien chez les hommes (6,1 %) que chez les femmes (7,2%).

Tableau 4.4 : Proportion des chefs de ménages pauvres par sexe et milieu de résidence selon la situation matrimoniale

Situation Matrimoniale	Homme	Femme				
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Marié(é)	87,2	89,7	89,1	25,3	37,3	33,2
Divorcé(e)	1,4	1,6	1,6	12,5	6,6	8,6
Séparé(e)	0,9	0,8	0,8	7,7	7,5	7,6
Veuf/veuve	2,1	2,5	2,4	43,3	43,4	43,4
Jamais marié	8,5	5,5	6,1	11,1	5,2	7,2

La situation matrimoniale semble avoir une influence sur le niveau de pauvreté des femmes. Ainsi, près de 60 % des femmes pauvres chefs de ménage sont en rupture d'union. Cette proportion est plus élevée au Nord (76,9 %), à Abidjan (70,5 %), au Sud (66,6 %) et à l'Ouest (65,4 %).

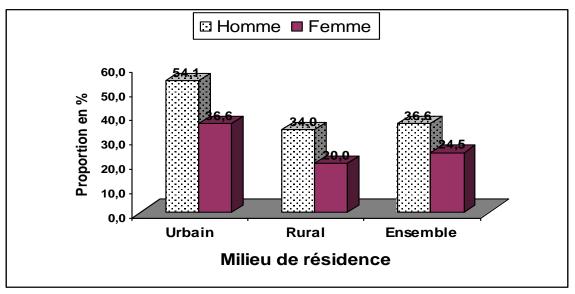
4.3.2 Niveau d'alphabétisation et d'instruction

Le niveau d'alphabétisation de la population au cours de l'ENV-2008 a été appréhendé à travers la question suivante: "savez-vous lire et écrire dans une langue quelconque ? " A partir des réponses enregistrées, on a distingué les populations alphabétisées et les analphabètes. Selon l'UNESCO, une personne alphabétisée " est une personne capable de lire et d'écrire, en comprenant un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne. " A l'opposé, toute personne ne sachant ni lire ni écrire dans une langue quelconque est considérée comme un analphabète.

On observe de grandes disparités entre les hommes et les femmes en matière d'alphabétisation. Sur dix personnes pauvres ne sachant ni lire ni écrire, six (6) sont de sexe féminin. Au niveau national, près de quatre hommes pauvres sur dix (38,8%) savent lire et écrire contre seulement 24,5 % chez les femmes pauvres.

Les disparités entre les deux sexes s'observent également selon le milieu de résidence. C'est ainsi qu'en milieu urbain, 54,1 % des pauvres de sexe masculin savent et lire contre 36,6 % chez les femmes. En milieu rural, les proportions sont respectivement de 34,0 % pour les hommes et 20 % pour les femmes.

Graphique 4.4 : Taux d'alphabétisation de chefs de ménages pauvres par milieu de résidence



La proportion de personnes pauvres alphabétisées diffère d'une région à une autre. Ainsi, Abidjan (51,8%), le Sud (37,9 %) le Centre-Est (36,2 %), le Sud-ouest (35,8 %) et l'Ouest (35,0%) ont des taux d'alphabétisation au dessus de la moyenne nationale (31,4%). Par contre, les régions situées dans la partie Nord du pays ont des proportions très faibles de pauvres alphabétisées. Les taux d'alphabétisation sont respectivement de 11,9 % au Nord-Ouest, 13,5% dans le Nord, 22,1 % dans le Centre-Nord et 22,6 % au Nord-Est.

Tableau 4.5 : Taux d'alphabétisation des populations pauvres par région selon le sexe

Région		Sexe	
	Homme	Femme	Total
Centre-Nord	27,8	16,5	22,1
Centre-Ouest	42,9	27,0	35,3
Nord-Est	26,9	19,0	22,6
Nord	18,2	8,8	13,5
Ouest	25,8	35,0	35,0
Sud	30,0	37,9	37,9
Sud-Ouest	28,1	35,8	35,8
Centre	40,3	23	31,4
Centre-Est	41,7	36,3	36,2
Nord-Ouest	15,1	8,0	11,9
Abidjan-ville	59,8	44,2	51,8
Ensemble CI	38,8	24,5	31,4

Source: INS/ENV2008

Le taux d'alphabétisation chez les chefs de ménage pauvres est légèrement inférieur à celui observé dans la population pauvre. Environ trois chefs de ménage pauvres sur dix (29,8 %) savent lire et écrire avec respectivement 32,5 % chez les hommes et 17,4 % chez les femmes.

L'instruction touche la population de façon inégale. Plus le niveau d'instruction s'élève, moins la population est représentée. Dans la population pauvre âgée de trois ans et plus, 61,8 % n'ont aucun niveau, 28,3 % ont le niveau primaire, 8,7 % ont le niveau secondaire et seulement 0,3 % le niveau supérieur. Les personnes ayant fréquenté une

70,0
60,0
50,0
50,0
20,0
10,0
Aucun
Primaire
Secondaire
Supérieur
Ecole coranique

Graphique 4.5: Niveau d'instruction de la population pauvre selon le sexe

Les personnes instruites sont en majorité de sexe masculin. Les hommes représentent 60,3 % des personnes pauvres qui ont fréquenté l'école soit un rapport de masculinité de 152 garçons pour 100 femmes. Par niveau, les rapports de masculinité sont de 131 hommes pour 100 femmes pour les personnes de niveau primaire, 239 hommes pour 100 femmes pour les personnes de niveau secondaire et 353 pour le niveau secondaire.

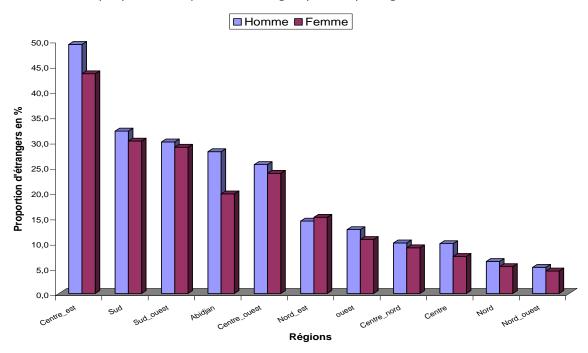
La répartition par région de la population pauvre selon le niveau d'instruction montre que près de 62 % de pauvres instruits se retrouvent dans quatre régions : le Centre-Ouest (19,4 %), le Sud (17,3 %), Abidjan (13,5 %) et l'Ouest (11,5 %).

La population pauvre qui vit en milieu urbain est plus instruite que la population pauvre du milieu rural. En milieu urbain 30,5 % des pauvres instruits ont le niveau primaire, 15,6 % le niveau secondaire et 0,9 % le niveau supérieur. Dans le milieu rural, ce sont respectivement 27,2%, 6,3 % et 0,1 % qui ont les mêmes niveaux. La faible proportion de personnes de niveau secondaire et supérieur en milieu rural serait le fait de la grande concentration des écoles secondaires et supérieures en milieu urbain. Par ailleurs, l'essentiel des activités économiques qui demandent une main d'œuvre instruite sont pour la plupart localisées en ville.

4.4 Nationalité

Pour ce qui est de la nationalité, on observe que 80,3 % des pauvres de sexe masculin sont de nationalité ivoirienne contre 20 % d'étrangers .Dans la population féminine les proportions sont respectivement de 82,4 % et 17,6 %. L'on retrouve des proportions très élevées de non ivoiriens pauvres de sexe masculin dans les régions du Centre-Est, (49 %) du Sud (30 %) du Centre-Ouest (25,5 %) et à Abidjan. (28,1 %). Dans la population féminine, les fortes proportions de non ivoiriennes pauvres se rencontrent au Centre-Est (43,5 %), au Sud (30,2 %) et au Sud-ouest (28,9 %).

Graphique 4.6 : Proportion d'étrangers pauvres par région selon le sexe



V. Caractéristiques socio-économiques des pauvres

5.1 Emploi

5.1.1 La structure par âge de la population

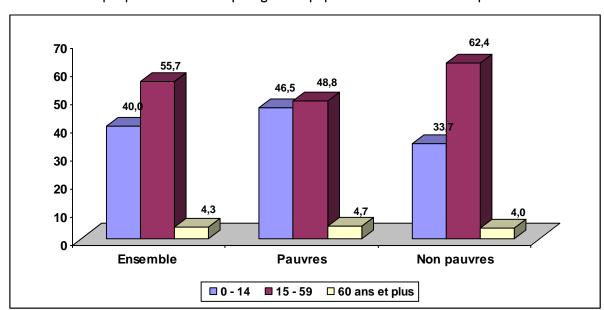
Les résultats de l'enquête sur le niveau de vie de la population de 2008 permettent de constater une évolution dans la structure par âge de la population. En effet, le poids des personnes en âge de travailler (15 à 59 ans) est de plus en plus prépondérant.

Cette mutation s'est opérée grâce au glissement des personnes de moins de 15 ans vers le groupe des personnes d'âges adultes consécutivement à une probable baisse de la fécondité. Ainsi, la proportion des moins de 15 ans a chuté de 2,5 points sur ces dix dernières années au regard des résultats du RGPH 98 et ceux de la présente opération (ENV 2008), toutes choses égales par ailleurs, alors que la proportion des actifs adultes passe de 54 à 56 %. On note par ailleurs une stagnation de la proportion des personnes de 60 ans et plus. Ce qui pourrait correspondre au maintien voire à la baisse de l'espérance de vie à la naissance qui se situait à 51 ans en 1998.

L'implication économique de cette évolution démographique est que le poids de la population à charge ; à savoir les moins de 15 ans et les personnes du troisième âge, diminue notablement. Le rapport de dépendance est à présent à 80 personnes à charge pour 100 actifs adultes contre 87 en 1998.

En s'intéressant au statut de pauvreté de la population, il ressort que la proportion des personnes à charge surtout celle des enfants de moins de 15 ans, est extrêmement élevée (47 %), il en résulte naturellement un rapport de dépendance tout aussi élevée d'environ 105.

Au contraire des populations vivant au-dessus du seuil de pauvreté, les populations dites non pauvres et qui sûrement maîtrisent mieux leur fécondité (34 % des moins de 15 ans), ont un rapport de dépendance plus faible de l'ordre de 61.



Graphique 5.1 : Structure par âge de la population selon le statut de pauvreté

5.1.2 La structure par âge de la population active

La répartition de la population active est relativement homogène selon les groupes d'âge considérés hormis les deux classes d'âges des 24-34 ans et 60 ans et plus. La première concentre la majorité des personnes d'âge actif (27 %) et la seconde regroupe le peu de personnes qui sont encore en activité à plus de 60 ans (6 %). Cette répartition est quasi identique aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 5.1 : Structure par âge de la population active (en %) selon le statut de pauvreté et par sexe

Groupe	Population active			Population active pauvre			Population active non pauvre		
d'âge									
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15-19	17,6	18,1	17,9	21,6	18,2	19,8	14,9	18,1	16,4
20-24	15	17,8	16,4	16,5	16,6	16,6	14,1	18,8	16,3
25-34	27,3	27,3	27,3	21,6	25,2	23,5	31,3	28,9	30,2
35-44	18,7	17,4	18,1	17,2	18,3	17,7	19,8	16,7	18,3
45-59	14,9	13,4	14,1	14,9	14,4	14,7	14,8	12,5	13,7
60 & +	6,4	6	6,2	8,3	7,3	7,8	5,1	5	5,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,
									0

Source: INS/ENV2008

La situation de parité entre sexe observée au niveau de la population totale active notamment en ce qui concerne la tranche d'âge modale des 25-34 ans contraste avec le constat fait au niveau des sous populations actives pauvre et non pauvre. Il y a une variation assez nette selon qu'on est pauvre ou non pauvre pour ce qui concerne cette tranche d'âges. Les actifs pauvres y sont moins nombreux (24 %) que les actifs non pauvres (30 %). La proportion des adultes actives (25 %) est plus élevée que celle des hommes actifs (22 %). Cette tendance s'inverse au niveau de la population non pauvre où ce sont les actifs hommes qui sont les plus nombreux (31 contre 29 %).

Graphique 5.2 : Structure par âge de la population active selon le sexe 30 25 20 Masculin Féminin 15 Ensemble 10 5 0 15-19 60 & + 20-24 25-34 35-44 45-59

Source: INS/ENV2008

5.1.3 La population active au chômage

Au sein de la population active se trouve une sous population à la recherche soit d'un premier emploi soit ayant perdu un emploi et qui en cherche un autre. Cette population dite au chômage est le baromètre de la disponibilité d'emplois dans un pays.

En examinant ce phénomène selon l'âge, il apparaît qu'il est fortement lié à cette variable. Parmi la population active au chômage, les groupes d'âges de jeunes sont les plus touchés. Les deux tiers de cette population ont un âge compris entre 15 et 30 ans. Les 20-24 ans où un jeune sur quatre est concerné est la classe la plus touchée. Les classes d'âges encadrantes enregistrent chacune quasiment un chômeur sur cinq (18 % et 22 %).

Le chômage est aussi présent dans la classe d'âges des 30-44 ans, qui correspond à la classe d'âges où le taux d'activité est en général particulièrement élevé. Elle concentre aussi le quart des personnes au chômage. Ce qui semble être le résultat de la crise de l'emploi que la situation de crise a exacerbé ces dernières années. La part des groupes d'âges supérieurs est nettement faible (moins de 7 %) au regard du fait que les personnes appartenant à ces groupes bénéficient d'une ancienneté dans l'emploi.

Tableau 5.2 : Structure par âge de la population active au chômage selon le statut de pauvreté et le sexe

Groupe		Pauvres					Non pauvres					Total		
d'âges														
	Mas	culin	Fén	ninin	To	tal	Maso	culin	Fem	inin	To	tal		
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
15 – 19	161	25,2	209	25,1	370	25,2	160	13,4	281	16	441	14,9	811	18,3
20 – 24	189	29,6	228	27,4	417	28,4	263	22	479	27,2	742	25,1	1159	26,2
25 – 29	117	18,3	139	16,7	256	17,4	304	25,4	404	23	708	23,9	964	21,8
30 – 44	113	17,7	185	22,2	298	20,3	343	28,6	451	25,6	794	26,8	1092	24,7
45 – 59	43	6,7	52	6,3	95	6,5	89	7,4	118	6,7	207	7	302	6,8
60 ans et +	15	2,4	19	2,3	34	2,3	39	3,3	27	1,5	66	2,2	100	2,3
TOTAL	638	100	832	100	1470	100	1198	100	1760	100	2958	100	4428	100

Source: INS/ENV2008

En analysant le phénomène sous l'angle du statut de pauvreté, il devient évident que la situation au niveau des chômeurs pauvres et non pauvres suit la même tendance qu'au niveau global à quelques nuances près. Les chômeurs appartenant aussi bien à la catégorie des pauvres que des non pauvres sont majoritairement jeunes (les deux tiers ont moins de 30 ans).

Le fait notable ici est qu'il y a une précocité du chômage dans la catégorie pauvre, à savoir que les moins de 20 ans représentent le quart des chômeurs pauvres contre 15 % chez les chômeurs non pauvres. Cette situation est la conséquence des échecs et abandons scolaires.

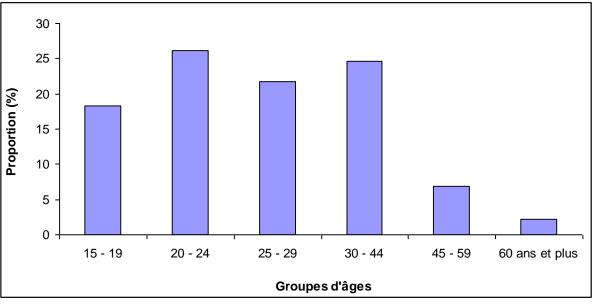
Chez les non pauvres, ce sont les personnes dont le besoin en emploi ne fait aucun doute (30-44 ans) qui sont les plus touchés par le chômage (27 %) alors que c'est à 20-24 ans qu'on subit de plein fouet le phénomène (28 %) chez les pauvres.

Ce décalage de temps entre pauvres et non pauvres pour affronter le marché du travail montre non seulement qu'ils ne se présentent pas avec les mêmes armes (les seconds prennent le temps au moins de se former) mais aussi, ils ne prétendent pas au même type d'emploi.

Cependant, ils sont tous confrontés à la même réalité, la non ou faible disponibilité de l'emploi.

L'analyse selon le genre fait apparaître très clairement que bien que l'intensité du phénomène soit à peu près la même, les hommes de la catégorie des pauvres sont plus touchés que les femmes. La

situation est un plus nuancée au niveau des non pauvres. Les femmes sont plus touchées entre 15 et 25 ans ; et à partir de 25 ans, les chômeurs hommes sont relativement plus nombreux que les femmes.



Graphique 5.3 : Répartition par âge de la population active au chômage

Source: INS/ENV2008

5.1.4 La situation du chômage dans les dix régions plus Abidjan

On pourrait se demander quelle est la part contributive de chaque région du pays au chômage. En répartissant la population au chômage entre les régions du pays plus Abidjan, il ressort que la ville d'Abidjan seule concentre la moitié des chômeurs. Ce qui laisse entrevoir que le chômage est un fait typiquement urbain.

La région du Sud (hors Abidjan) se présente comme la région la plus touchée par le chômage avec 13 % du total des personnes en situation de quête d'emploi. Suivent les régions du Sud Ouest ayant pour chef-lieu San Pedro (7,2 %), le Centre Nord (Bouaké) avec 7 %, le Centre Ouest (Daloa) avec 6 % et l'Ouest (Man) avec 5,6 %. Toutes les autres régions se placent sous la barre de 5 %. La caractéristique commune à ces régions suscitées, est qu'elles jouent le rôle de pôle économique et donc susceptibles de pourvoir en emplois. Ce rôle étant mis à mal par la crise actuelle, on y dénombre en définitive un assez grand nombre de personnes ayant perdu leur emploi et/ou à la recherche d'un nouvel emploi.

Le taux de chômage en lui-même est en net progrès relativement aux données précédentes. De 3 % selon le résultat du RGPH 98, il se situe à la faveur de cette étude à 17,5 %. Soit un taux d'accroissement exponentiel de 480 %.

Tableau 5.3 : Taux de chômage (en %) selon le statut de pauvreté par sexe et par milieu de résidence

Statut de pauvreté	se	xe	М	Ensemble	
	Homme	Femme	Urbain	Rural	
Pauvres	10,5	15,1	38,4	6,3	12,7
Non Pauvres	14,9	31,3	34,8	8,0	21,6
Ensemble	13,0	23,3	35,7	7,0	17,5

Au regard des différents taux de pauvreté, il se confirme que le chômage est un fait urbain où il représente 5 fois le taux enregistrés en milieu rural ; un écart de pratiquement 10 points séparent les non pauvres des pauvres, ce qui est lié au fait que les non pauvres vivent majoritairement en milieu urbain ; et enfin, les femmes sont nettement plus touchées que les hommes. Elles sont en général analphabètes et prétendent moins aux emplois formels que les hommes.

ABIDJAN VILLE 50,0 NORD OUEST **CENTRE EST CENTRE** SUD OUEST 7,2 Régions 12,9 SUD **1** 5,6 **OUEST NORD** NORD EST 6,0 **CENTRE OUEST** 7,0 **CENTRE NORD** 50 0 10 20 30 40 Proportion (%)

Graphique 5.4 : Répartition des chômeurs par région de résidence

Source: INS/ENV2008

5.1.5 La situation dans l'activité et la branche d'activité

La classification usuelle du type d'activité permet de déterminer des catégories socio professionnelles voire des secteurs d'activité. Le type d'activité permet donc de distinguer les actifs des inactifs. Parmi les actifs, on trouve les personnes nanties d'un emploi, ce sont les actifs occupés. Aussi peut-on les classer par catégories socio-professionnelles. Mais aussi dans le groupe des actifs se retrouvent les personnes en situation de chômage.

La présente section s'intéresse à la population active de la catégorie pauvre dans toutes ses composantes et à sa répartition selon les principales branches d'activité. Une sous section est

consacrée l'incidence de la pauvreté selon le secteur d'activité.

La situation dans l'activité

La population vivant en dessous du seuil de pauvreté exerce majoritairement dans le secteur agricole (46 % du total) et le secteur dit informel (15 %). Les personnes exerçant des emplois modernes (public et privé) ne représentent que 2 %.

Les chômeurs ont un poids relatif de 9 % ; tandis que les inactifs constitués par les ménagères, les élèves et étudiants, les retraités, les rentiers etc., représentent 18 % du total.

Une analyse de la situation de l'activité selon le sexe montre qu'il y a une prédominance des hommes dans l'agriculture d'exportation (cacao, café, coton, anacarde, palmier..). Ils y sont 7 fois plus nombreux que les femmes. Ces dernières par ailleurs s'intéressent davantage à l'agriculture vivrière (17 % contre 13 % pour les hommes).

Le chômage touche plus les femmes de condition pauvre que les hommes vivant la même situation (10 % contre 8%), et la part des inactifs est presque doublement plus élevée chez les femmes que chez les hommes (23 ù contre 13 %).

Tableau 5.4 : Répartition de la population pauvre de 15 ans et plus par catégorie socio-économique selon le sexe

Catégorie socio-économique			Ç	Sexe		
	Masc	ulin	Fém	Féminin		tal
	N	%	N	%	N	%
Agriculteurs à l'exportation	1671	21,8	258	3,2	1929	12,2
Agriculteurs de vivriers et éleveurs	1011	13,2	1380	16,8	2391	15,1
Ouvriers et manœuvres agricoles	1237	16,1	1743	21,3	2980	18,8
Travailleurs du public	57	0,7	23	0,3	80	0,5
Travailleurs du secteur moderne	162	2,1	52	0,6	214	1,3
Travailleurs du secteur informel	464	6,1	238	2,9	702	4,4
Indépendant du secteur moderne	55	0,7	18	0,2	73	0,5
Indépendant du secteur informel	787	10,3	949	11,6	1736	10,9
Autres actifs	503	6,6	702	8,6	1205	7,6
Chômeurs	637	8,3	831	10,1	1468	9,3
Inactifs	962	12,5	1871	22,8	2833	17,9
ND	122	1,6	125	1,5	247	1,6
Total	7668	100	8190	100	15858	100

Source: INS/ENV2008

5.1.6 Incidence de la pauvreté selon le secteur d'activité

L'incidence de la pauvreté ou taux de pauvreté (Po) mesurée à la faveur de l'enquête sur le niveau de vie de la population est de 48,9 %. Ce qui en termes plus simples signifie que près de la moitié de la population vivant en Côte d'Ivoire dépense moins d'1 euro par jour. Ce indice peut être calculé pour diverses caractéristiques de la population dont le secteur d'activité du chef de ménage.

La remarque importante que l'on fait à cet égard est que les populations travaillant dans le secteur agricole informel présentent un niveau de pauvreté nettement plus élevé que celui des autres travaillant dans d'autres secteurs. Près de deux tiers (65 %) des agriculteurs utilisant des techniques agricoles traditionnelles vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Les personnes exerçant dans le secteur formel ont des niveaux de dépenses se situant le plus souvent nettement au dessus du seuil défini, soit 241415 francs par personne et par an. Et la pauvreté touche moins d'une personne sur cinq (19 %).

Tableau 5.5 : Incidence de la pauvreté (en %) par secteur d'activité et selon le sexe

secteur d'activité	sexe		
	masculin	féminin	ensemble
Secteur privé formel non agricole	19,1	22,4	19,4
Secteur public/parapublic	19,5	15	19,1
Agriculture informelle	64,7	64	64,7
Agro-industrie	34,8	43,9	35,2
Secteur informel non agricole	36,8	34	36,1
Total population	49,6	45,4	48,9
Total chefs de ménage	37,5	35,3	35,6

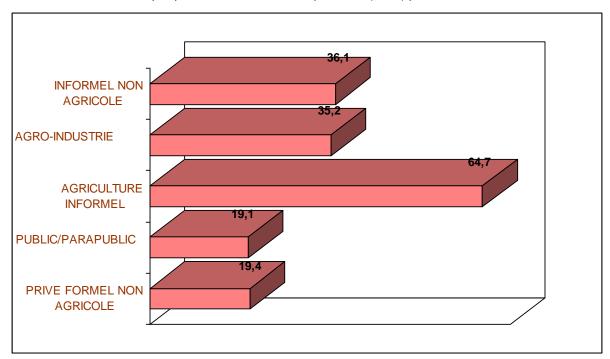
Source: INS/ENV2008

Un peu plus tiers des actifs occupés (35 %) travaillant dans l'agro-industrie ou dans l'informel font partie de la catégorie des pauvres.

Selon le sexe, il faut d'emblée faire remarquer que les femmes sont moins touchées (45 %) par la pauvreté que les hommes (50 %). Par contre, en mettant en relation le sexe avec le secteur d'activité, on se rend compte que les deux sexes sont touchés de la même manière par la pauvreté s'ils exercent dans l'agriculture informel ; dans l'agro-industrie, les femmes sont plus pauvres que les hommes (44 % contre 35 %), il en est de même du secteur privé formel (22 contre 19 %). Par contre, dans les secteurs public/parapublic et informel non agricole, elles sont moins pauvres que les hommes.

L'incidence de la pauvreté au niveau des chefs de ménage montre que ceux -ci sont nettement moins pauvres en comparaison avec la population la population active totale (36 % contre 49 %). Les chefs de ménage femmes sont encore moins touchées (35 %) par la pauvreté que leurs homologues de sexe masculin (38 %).

Graphique 5.5 : Incidence de la pauvreté (en %) par secteur d'activité



5.2 Accès à la terre

Plus de la moitié de la population active occupée exerce dans le secteur agricole. Le travail agricole rime avec le travail de la terre. Dans quelle mesure un chef de ménage résidant en milieu rural a-t-il accès à la propriété foncière ? Existerait-il une discrimination dans l'accès à la terre ?

Au regard du poids prépondérant de la population féminine dans l'agriculture vivrière, celles-ci ontelles une facilité d'accès à la terre ou est-ce qu'il existe encore des pesanteurs d'ordre socioculturel qui empêcherait les femmes d'avoir accès à la terre ?

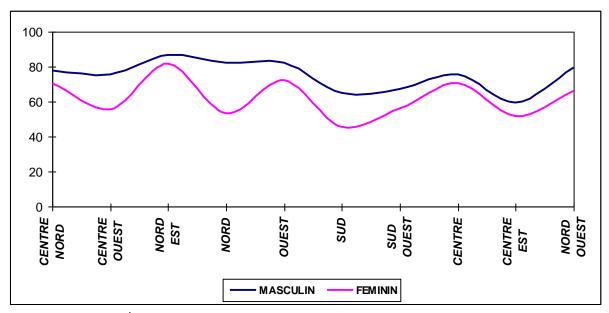
Cette analyse tend à montrer l'écart qui existe entre les proportions des chefs de ménages ruraux de sexe masculin et féminin dans l'accessibilité à la terre selon la région.

Le constat d'ensemble est que les chefs ménage hommes ont plus accès à la terre que leurs homologues femmes chefs de ménage ; ce, quelle que soit la région de résidence. Le gap est plus ou moins accentué selon qu'on se trouve dans telle ou telle autre région.

Dans les régions du Nord Est, de l'Ouest et du Centre l'accès à la terre est quelque peu équilibré ou à tout le moins l'écart est moindre. A contrario, les régions où l'inégalité d'accès à la terre est criarde avec des écarts très importants sont le Centre-Ouest, le Nord et le Sud.

Quelle explication peut-on fournir pour l'un ou l'autre cas ? Le mode d'organisation sociale dans nos sociétés tribales explique en partie plus ou moins les fortes inégalités d'accès à la terre. Ainsi, selon qu'on appartienne à une société patriarcale ou matrilinéaire, le mode d'accession à la terre est différent.

Graphique 5.6 : Proportion (en %) des chefs de ménage ruraux ayant accès à la terre par région et selon sexe



5.3 Accès aux infrastructures économiques

L'enquête sur le niveau de vie des ménages de 2008 (ENV2008) a introduit dans la série des ENV une section sur l'accès des populations aux infrastructures. Les infrastructures concernées sont : la source d'eau de boisson, le marché (aliments), la boutique (produits manufacturés), la gare routière, le centre de santé, l'hôpital général, l'école maternelle, l'école primaire, l'école secondaire, la grande école, l'Internet, le téléphone, la poste, le commissariat/gendarmerie, la mairie, la préfecture, la sous-préfecture et la justice. Pour chacune de ces infrastructures, il été demandé : (i) le moyen le plus souvent utilisé par le ménage pour se rendre à l'infrastructure le plus proche, (ii) la durée du trajet et (iii) la distance à parcourir.

Les pauvres ont accès plus facilement au marché et à la boutique car ils peuvent s'y rendre à pied. Soixante seize pourcent (76%) d'entre se rendent le plus souvent au marché à pied et 78% se rendent le plus souvent à la boutique à pied.

Douze pourcent (12%) des pauvres n'ont pas accès au centre de santé et 26% des pauvres n'ont pas accès à un hôpital général. Tandis que 54% des pauvres se rendent le plus au centre de santé à pied et 14% des pauvres se rendent le plus à hôpital général à pied.

Quant aux structures scolaires, 46% des pauvres n'ont pas accès aux universités et grandes écoles, 34% à l'école maternelle et 26% à l'école secondaire. L'école primaire est la plus accessible pour les pauvres. En effet, 64% de la population pauvre se rend à l'école à pied et seulement 2% utilise les transports en commun.

Moins de 1% des pauvres disposent de l'Internet à domicile et 6% peuvent se rendre à un cyber à pied. Pour 10% des pauvres, l'accès à l'internet nécessite un déplacement en véhicule ou en transport en commun. L'accès aux services postaux est possible à pied pour 10% des pauvres, en véhicule ou transport en commun pour 36% des pauvres. L'accès au téléphone est plus aisé chez les pauvres car 8% y ont accès à domicile et 51% peuvent se rendre à une cabine téléphonique à pied.

La population pauvre n'a pas souvent accès aux services de l'administration tels le commissariat (25%), la mairie (22%), la préfecture (25%), la sous-préfecture (17%) et la justice (38%).

Tableau 5.6 : Répartition des pauvres par moyen de locomotion utilisé pour se rendre à l'infrastructure la plus

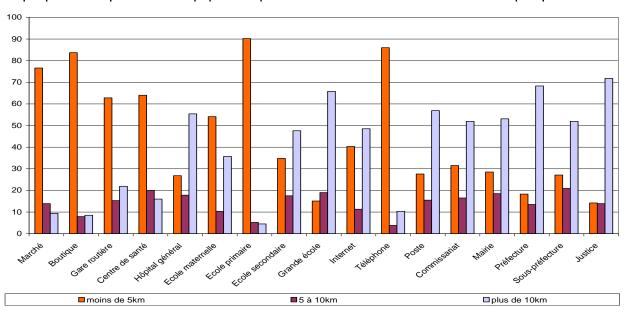
proche

proche	r	1	1	1	1	1	1
	N'existe	Α	A pied	En	Transport en	Sans	Total
	pas	domicile		véhicule	commun	objet	
Economie							
Source d'eau	2,9	30	66,2	0,4	0	0,6	100
Marché	7,1	1,3	74,6	11,1	4,4	1,5	100
Boutique	7,8	2,3	75,5	7,4	4,3	2,8	100
Gare routière	18,6	0	47,9	13,3	16,3	3,7	100
Santé							
Centre de santé	12,4	0	53,8	14,6	16	3,2	100
Hôpital général	25,6	0	14	14,5	38,2	7,8	100
Education							
Ecole maternelle	34,3	0	13,4	4,6	6,5	41,2	100
Ecole primaire	4,4	0	64,2	2,9	1,7	26,7	100
Ecole secondaire	26,1	0	13,4	7,9	15,7	37	100
Grande école	45,5	0	1,1	2	10,3	41	100
Poste et Télécommunication							
Internet	36,7	0,4	5,7	2,5	7,5	47,3	100
Téléphone	14,1	7,7	51,2	4,7	4,1	18,3	100
Poste	27,6	0	10,1	9,9	25,6	26,9	100
Administration							
Commissariat	24,8	0	15,3	12,1	29,9	17,9	100
Mairie	22	0	15,4	14,8	34	13,9	100
Préfecture	24,9	0	8,1	11,1	36,4	19,5	100
Sous-préfecture	17,3	0	17,3	16,7	32,5	16,2	100
Justice	37,6	0	4,2	6,7	31,7	19,6	100

Source: INS/ENV2008

Selon la distance, l'école primaire, le téléphone, la boutique et le marché sont les accessibles aux populations pauvres car ces infrastructures sont à moins de 5 km pour respectivement 90%, 86%, 84% et 77% des pauvres, soit plus de trois sur quatre. Inversement, la justice, la préfecture, les grandes écoles/universités, la poste, l'hôpital général la sous-préfecture et le commissariat sont les moins accessibles aux pauvres car elles sont situé à plus de 10 km pour plus d'un pauvre sur deux avec des proportions respectivement de 72%, 68%, 66%, 57%, 55% et 52%.

Graphique 5.7 : Répartition de la population pauvre selon la distance à l'infrastructure la plus proche



Source: ENV2008

Tableau 5.7 : Répartition de la population pauvre selon la distance à l'infrastructure la plus proche

	Moins de 5 km	5 à 10 km	Plus de 10 km	Total
Economie				
Source d'eau	99,1	0,8	0,1	100
Marché	76,6	13,9	9,4	100
Boutique	83,7	7,9	8,5	100
Gare routière	62,8	15,3	21,9	100
Santé				
Centre de santé	64	20	16	100
Hôpital général	26,8	17,8	55,4	100
Education				
Ecole maternelle	54,1	10,3	35,7	100
Ecole primaire	90,2	5,2	4,5	100
Ecole secondaire	34,8	17,5	47,6	100
Grande école	15,1	19	65,8	100
Poste et Télécommunicati	on			
Internet	40,3	11,3	48,5	100
Téléphone	86	3,8	10,3	100
Poste	27,6	15,5	56,9	100
Administration				
Commissariat	31,5	16,5	51,9	100
Mairie	28,5	18,5	53,1	100
Préfecture	18,3	13,5	68,3	100
Sous-préfecture	27,1	20,9	51,9	100
Justice	14,2	13,9	71,8	100

5.4 Sources des revenus des pauvres

Au plan national, le revenu disponible (hors autoconsommation et aide en nature) est d'environ 383 000 francs CFA par an et par tête. Ce revenu est constitué pour moitié du revenu du travail (191 400 francs CFA), pour presque un tiers du revenu non agricole (118 000 francs CFA) et pour un cinquième du revenu agricole (73 500 francs CFA). Le revenu non agricole comprend les revenus financiers, les loyers perçus, les transferts, les aides monétaires reçus et autres. Le poids des différentes sources de revenu diffère selon le milieu de résidence. Dans le milieu urbain, le revenu des ménages est principalement issu du revenu du travail (65%) et très peu de revenu agricole (5%). Tandis que dans le milieu rural, la principale source de revenu est tirée de l'agriculture (42%) avec un poids import des deux autres sources (31% de revenu non agricole et 27% de revenu du travail). Le revenu moyen par tête en milieu urbain (565 000 francs CFA) est de deux fois supérieur à celui du milieu rural (257 000 francs CFA).

Tableau 5.8 : Revenu moyen par tête selon la source et le milieu de résidence

Source du revenu	Urbain		Ru	ral	Total		
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
Revenu du travail	366 431	64,8	70 090	27,3	191 407	49,9	
Revenu agricole	25 941	4,6	106 444	41,4	73 488	19,2	
Revenu non agricole	172 951	30,6	80 551	31,3	118 378	30,9	
Total	565 322	100,0	257 085	100,0	383 272	100,0	

Source: INS/ENV2008

Selon le statut de pauvreté, le revenu moyen par tête des non pauvres est de trois fois supérieur à celui des pauvres (resp. 584 000 francs CFA et 174 500 francs CFA). Les pauvres tirent principalement leur revenu de l'agriculture (37%). Les revenus du travail et les revenus non agricoles représentent environ 31% chacun du revenu total des pauvres. Chez les non pauvres la principale source de revenu est le revenu du travail (55%) et la part du revenu agricole est de 14%.

Tableau 5.9 : Revenu moyen par tête selon la source et le statut de pauvreté

Source du revenu	Non pauvre		Pauvre		Total	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Revenu du travail	323 211	55,4	53 898	30,9	191 407	49,9
Revenu agricole	81 668	14,0	64 953	37,3	73 488	19,2
Revenu non agricole	178 678	30,6	55 467	31,8	118 378	30,9
Total	583 557	100,0	174 318	100,0	383 272	100,0

5.5 Accès des pauvres au crédit

Au plan national, seulement 11% de la population a sollicité un crédit. Cette proportion est quasiment identique tant en milieu urbain (11,5%) qu'en milieu rural (10,6%). Selon les régions, cette proportion est plus élevée à l'ouest (21%), au centre-nord (16%) et au nord-ouest (14%). Elle est plus faible dans les régions nord-est (7%), sud (7,5%), centre-est (7,7%) et centre ouest (7,8%).

Selon le statut de pauvreté, les pauvres ont moins accès au crédit (9,0%) que les non pauvres (12,7%). Cela est également vrai quel que soit le milieu et quelle que soit la région. La proportion de pauvres ayant sollicité un crédit est la plus faible dans les régions nord-est (4,8%) et sud (5,4%).

Tableau 5.10 : Proportion de la population ayant sollicité un crédit selon le milieu et le statut de pauvreté

Région	No	n pauvre	9		Pauvre		Total		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Centre-Nord	21,2	19,1	20,4	14,3	11,3	12,4	18,4	14	16,1
Centre-Ouest	6,9	11,1	9,5	6,4	6,7	6,7	6,7	8,1	7,8
Nord-Est	7,3	9,8	9,2	6,2	4,7	4,8	7,1	7	7,0
Nord	15,3	15,4	15,3	16,3	10,6	11,6	15,7	11,5	12,6
Ouest	19,5	27,1	24,7	16,6	19,4	19	18,3	21,8	21,1
Sud	9,4	9,1	9,2	6,2	5,2	5,4	8,6	7,1	7,5
Sud-Ouest	13,6	15,6	15,1	6,8	9	8,8	11,7	12,4	12,3
Centre	12,1	9,9	11	8,6	9,2	9,1	10,9	9,5	9,9
Centre-Est	9,1	7,5	8,1	7,2	7,1	7,1	8,7	7,3	7,7
Nord-Ouest	17,8	20,5	19,8	14,9	9,4	10,1	16,7	13,5	14,1
Abidjan (ville)	12,4	-	12,4	7,7	-	7,7	11,6	1	11,6
Total	12,3	13,1	12,7	9,4	8,9	9,0	11,5	10,6	11,0

Source: INS/ENV2008

Les pauvres qui n'ont pas sollicité de crédit l'expliquent par le manque de projet (25%), la cherté du crédit (15%), l'inexistence de structure de crédit (13%) et le manque d'informations (11%). C'est également le cas chez les non pauvres mais dans une proportion moindre. Ces motifs sont valables pour l'accès des populations au crédit formel (banques, institution financières et institutions de microcrédit) car ce type de crédit est assujetti de conditionnalités.

Tableau 5.11 : Proportion de la population n'ayant pas sollicité un crédit selon le milieu et le statut de pauvreté

Raisons	Non pauv	/re		Pauvre			Total			
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	
Ressources suffisantes	12,8	14,8	13,7	7,4	10	9,4	11,3	11,9	11,7	
Pas de projets	20,2	20,4	20,3	24,9	24,8	24,9	21,4	23,1	22,5	
Crédit trop cher	14,3	16,1	15,1	16,1	14,2	14,6	14,8	14,9	14,9	
Pas de structures de crédit	13,7	16	14,8	14,1	12,9	13,2	13,8	14,1	14	
Manque d'information	12,5	11,5	12,1	12,3	11,2	11,4	12,4	11,3	11,7	
Autres	26,6	21,1	24,1	25,2	26,9	26,5	26,2	24,6	25,2	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

Source: ENV2008

En Côte d'Ivoire le secteur du crédit est peu développé. En effet, les institutions de crédit (banques et établissements financiers) ne réalisent que 7% des prêts accordés aux populations et les institutions de microcrédit 3%. Chez les pauvres la part de ces deux types d'institution dans les crédits accordés aux populations est de 5% alors qu'elle est de 14% chez les non pauvres. Selon le milieu de résidence, la part de ces deux types d'institution dans les crédits accordés aux populations est de 5% en milieu rural et de 19% en milieu urbain. Ce qui traduit le faible accès des populations pauvres et des populations rurales au crédit formel.

Ainsi, pour faire face à leur besoin de liquidité les populations se tournent généralement vers les parents, les amis et les connaissances. En effet, Les prêts entre les populations représentent 80% des prêts accordés aux pauvres et 67% des prêts aux non pauvres. Si l'on ajoute les prêts réalisés dans des systèmes de tontine cette proportion monte à 86% chez les pauvres et à 71% chez les non pauvres. Selon le milieu, les prêts entre personnes physiques représentent 82% des prêts aux populations en milieu rural et 68% en milieu urbain.

Tableau 5.12 : Répartition de la population ayant obtenu un crédit par source et par milieu de résidence et statut de pauvreté

Source du crédit	N	lon pauv	re	Pauvre			Total			
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	
Institutions de crédit	14,7	4,8	9,9	7,1	2,2	3,3	13	3,4	7,3	
Institution de microcrédit	6,0	2,3	4,2	4,4	0,7	1,6	5,6	1,5	3,2	
Tontine	4,2	3,4	3,4	6,4	3,3	4,1	4,7	3,4	3,9	
Particulier	61,1	73,6	67,1	72,2	83	80,5	63,6	78,4	72,5	
Coopératives/GVC	1,4	7,3	4,3	1,6	3,7	3,2	1,4	5,5	3,8	
Autres	12,7	8,6	10,7	8,2	7,0	7,3	11,7	7,8	9,4	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

Source: INS/ENV2008

VI. Analyse des déterminants de la pauvreté

6.1 Choix des variables

Deux séries de facteurs sont prises en compte pour le choix des variables explicatives, à savoir (I) les éléments relatifs au chef du ménage, et (ii) les éléments inhérents au ménage.

Ce choix s'explique par la méthode de détermination du statut d'un individu. Cette méthode suppose que les individus d'un même ménage ont le même statut comparativement à la pauvreté. De plus le chef de ménage est celui qui supporte en général la quasi-totalité des dépenses du ménage. Ainsi, les caractéristiques qui lui sont propres conditionnent énormément la survie du ménage.

Les caractéristiques relatives au chef du ménage, retenues pour l'évaluation des déterminants de la pauvreté, sont :

- 1 Le sexe du chef de ménage : En effet, la femme est considérée comme étant vulnérable et donc un ménage dirigé par une femme a certainement une forte probabilité d'être pauvre. Toutefois certaines études ont montré que le phénomène est souvent inverse, en fonction des transferts reçus par les ménages dirigés par les femmes.
- 2 L'âge du chef de ménage : L'influence de l'âge du chef de ménage sur le statut de pauvreté est souvent ambigüe et dépend des choix opérés par les individus : soit une préférence pour le présent ou une préférence pour le futur.
- 3 L'état du chef du ménage : Lorsque le chef de ménage appartient à un groupe vulnérable, alors la probabilité que les individus appartenant à son ménage soient pauvres est élevée. Ici le chef de ménage est supposé vulnérable s'il souffre d'un handicap, ou s'il souffre d'une maladie, ou encore s'il a été malade au cours des quatre dernières semaines.
- 4 Certaines autres caractéristiques sont utilisées pour capter l'état du chef de ménage. Ainsi, on suppose que son aptitude à lire ou écrire, son niveau d'instruction, son statut par rapport au travail, la tenue ou non de comptabilité par l'entreprise qui l'embauche, et l'exercice d'un emploi secondaire conditionnent énormément le statut de pauvreté des membres de son ménage.
- 5 La possession de bétail et la pratique de la chasse sont aussi des éléments qui influencent le statut de pauvreté du chef de ménage.

Les éléments inhérents au ménage qui sont retenus pour l'évaluation des déterminants de la pauvreté sont :

- 1 La taille du ménage : En principe, plus la taille du ménage est élevée, plus le ménage est pauvre. Mais dans la pratique, la possession d'enfants est signe de richesse en Afrique; elle est souvent considérée comme une des conséquences de la richesse du chef de ménage.
- 2 Le nombre de conjointes du chef de ménage : Tout comme pour le nombre d'enfants, le nombre de conjointes du chef de ménage est souvent considéré comme signe de richesse pour le ménage. Ne peuvent avoir plus d'une conjointe que les personnes nanties, à même de les prendre en charge.
- 3 La localisation par rapport au milieu (Rural/Urbain) : La probabilité pour un individu appartenant au milieu rural d'être pauvre est nettement inférieure à celle d'un individu appartenant au milieu urbain. Cela s'explique en général par le chômage qui est un

phénomène essentiellement urbain. Mais certaines études empiriques montrent le phénomène inverse.

6.2 Analyse de l'effet individuel des variables sur la pauvreté

L'impact est simulé à travers une régression par simple MCO. Les résultats de l'estimation indiquent qu'en Côte d'Ivoire, la probabilité pour un individu d'être pauvre augmente quand il quitte le milieu urbain pour se retrouver en milieu rural, cette probabilité augmente aussi lorsque le chef de ménage est de sexe féminin, ou lorsqu'il est handicapé.

De même, la probabilité d'être pauvre augmente lorsque le chef de ménage a été malade au cours des sept (7) derniers jours précédant l'enquête. Le diplôme est faiblement valorisé par le marché du travail, car la probabilité d'être pauvre augmente lorsque le chef de ménage a un niveau supérieur au baccalauréat. Néanmoins, l'alphabétisation a des retombées positives sur les conditions de vies des ménages. Plus le chef de ménage sait lire ou écrire, moins les individus appartenant à son ménage sont pauvres. Le fait que le chef de ménage travaille ou pas n'a pas d'incidence sur le statut de pauvreté des membres de son ménage; néanmoins le fait qu'il exerce un emploi secondaire diminue la probabilité des membres de son ménage d'être pauvres. De plus, la probabilité d'être pauvre diminue lorsque l'entreprise dans laquelle le chef de ménage exerce son activité dresse régulièrement une comptabilité.

Plus le chef de ménage est âgé, plus la probabilité d'être pauvre est élevée, et plus la taille du ménage est élevée, plus la probabilité d'être pauvre est élevée. Un fait stylisé pour les pays africains se dégage : plus le nombre de conjoints est élevé, moins le ménage est pauvre. Paradoxalement, la possession de bétail et la pratique de la chasse par le chef de ménage augmente la probabilité d'être pauvre des individus. Ce constat s'explique par les faibles rendements de ces activités. De même, plus les chefs de ménage souffrent de maladies telles que le diabète, la tension, le cancer, l'ulcère, moins les individus constituant leurs ménages sont pauvres.

Tableau 2. 47 : Résultat des estimations par MCO ; variable dépendante le statut de pauvreté de l'individu

pauv	Coef.	Std. Err.	t	P>t	[95% Conf.	Interval]
mil	.1156588	.0021863	52.90	0.000	.1113737	.1199438
sexh	.02563	.0063164	4.06	0.000	.0132498	.0380101
handih	.0684304	.0100387	6.82	0.000	.0487546	.0881062
maladh	0474857	.0052814	-8.99	0.000	0578372	0371341
Malh	.0407925	.0041012	9.95	0.000	.0327541	.0488309
niveauh	.1054203	.0038876	27.12	0.000	.0978005	.1130401
Lirehh	0248677	.0009788	-25.41	0.000	0267862	0229493
travah	.0129744	.0052059	2.49	0.013	.0027708	.023178
beth	.0209789	.0047073	4.46	0.000	.0117525	.0302052
chassh	.0606454	.0095481	6.35	0.000	.041931	.0793598
comph	2133174	.0061611	-34.62	0.000	2253932	2012416
emplsech	0333946	.0048055	-6.95	0.000	0428135	0239758
ageh	.0007127	.0001542	4.62	0.000	.0004105	.0010149
taille	.0395109	.00065	60.79	0.000	.0382369	.0407849
conj	0137785	.0036599	-3.76	0.000	020952	006605
constante	0963106	.0144533	-6.66	0.000	124639	0679821

Source: ENV2008

VII. Impact de la guerre sur les ménages

Le déclenchement de la guerre le 19 septembre 2008 a eu comme conséquences primaires le déplacement massif de la population des zones Centre Nord et Ouest (CNO) assiégées par la

rébellion vers la zone gouvernementale et la dégradation des conditions de vie. Les grandes villes particulièrement Abidjan ont été inondées, entraînant une surexploitation des infrastructures socio-économiques installées. Des ménages ont vu leur taille augmentée de manière exponentielle. Il importe alors de faire le bilan chiffré de l'impact de cette crise sur la population.

7.1. Impact de la guerre dans les dix régions, en termes de pauvreté

Comparativement à 2002, la pauvreté s'est accrue dans les régions occupées par la rébellion. Ainsi, le taux de pauvreté a presque doublé au Nord et au Centre-Nord. L'Ouest du pays, qui a subi durement les effets de cette crise, enregistre un taux de pauvreté, certes élevé, mais quasiment égal à celui de 2002. Au Nord-Ouest, région également occupée par les rebelles, le taux de pauvreté reste relativement élevé; mais il ne connait pas une évolution de même envergure que qu'au Nord et au Centre-Nord. La hausse du taux de pauvreté dans les régions dirigées par le gouvernement est en partie causée par les déplacements massifs vers celles-ci. Comparativement à la moyenne nationale, les taux de pauvreté observés dans les ménages dirigés par les déplacés de guerre (36,5%) ou des ménages hébergeant des déplacés de guerre (36,0%) sont beaucoup plus faibles. Cette situation s'explique par la bonne intégration des déplacés ou par l'accalmie qui prévaut sur le terrain depuis la signature des accords de Ouagadougou en avril 2007. Le tableau 7.1 et le graphique 7.1 donnent le niveau et l'évolution du taux de pauvreté enregistré à Abidjan et dans les dix régions en 2002 et 2008.

Tableau 7.1: taux de pauvreté des différentes régions des années 2002 et 2008

Régions	Chef lieu	Taux de	Taux de	Evolution
		pauvreté en	pauvreté en	du taux de
		2002	2008	pauvreté
Ville d'Abidjan	Abidjan	14,9	21	6,1
Centre nord	Bouaké	32	57	25
Centre ouest	Daloa	50,3	62,9	12,6
Nord est	Bondoukou	56,5	54,7	-1,9
Nord	Korhogo	40,3	77,3	37
Ouest	Man	64,4	63,2	-1,2
Sud	Abidjan	30,3	44,6	14,3
Sud ouest	San pédro	41,3	45,5	4,2
Centre	Yamoussoukro	41,4	56,0	14,6
Centre est	Abengourou	44,9	53,7	8,8
Nord ouest	Odienné	51,9	57,9	6
Ensemble Côte d'I	voire	38,4	48,9	10,5

Source: INS/ENV2008

7.2 Impact de la guerre dans les dix régions, en termes de mobilité de populations

L'une des conséquences graves de la guerre a été le l'exode des zones Centre Nord et Ouest (CNO) vers le grand sud. Ce déplacement a concerné globalement 7% de la population. Les principales zones d'accueil sont le centre-ouest, l'ouest et la ville d'Abidjan, qui ont accueilli à elles seules 71,4% de la population déplacée. Les régions concernées par ces déplacements de populations sont principalement le Centre-Nord, le Centre-Ouest et l'Ouest, avec une proportion importante de

84,4% des déplacés. L'Ouest particulièrement est à la fois une zone de départs massifs de populations vers la zone la zone gouvernementale principalement, et une zone d'accueil de nombreux déplacés. Les départements de Man, de Danané et Biankouma sont les principales zones de départ à l'Ouest. Les autres département de l'Ouest ont également subi des migrations de moindre ampleur.

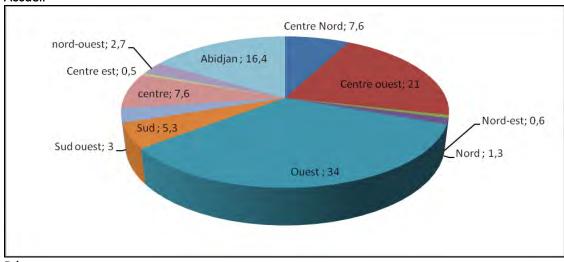
Tableau 7.2 : proportion de la population totale déplacée dans les grandes régions du fait de la guerre

Région	Chef lieu	Accueil	Départ
Centre Nord	Bouaké	7,6	22,7
Centre ouest	Daloa	21	17,4
Nord-est	Bondoukou	0,6	0,6
Nord	Korhogo	1,3	3,5
Ouest	Man	34	44,3
Sud	Abidjan	5,3	0,9
Sud ouest	San Pédro	3	0,9
centre	Yamoussoukro	7,6	1,8
Centre est	Abengourou	0,5	0,5
nord-ouest	Odienné	2,7	5,3
Abidjan	Abidjan	16,4	1,9
Ensemble		100	100

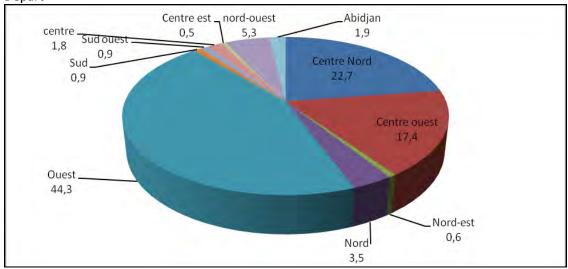
Source : INS/ ENV2008

Graphique 7.1 : Proportion de la population totale déplacée dans les grandes régions du fait de la guerre

Accueil



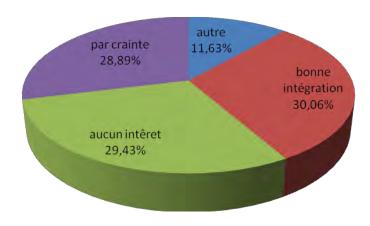
Départ



Source: INS/ENV2008

Actuellement, seule 2,9% de la population soit 35,9% de la déplacés de guerre depuis le début de la crise se réclament encore déplacés de guerre. Les autres se sont intégrés à la population locale où ont rejoint leurs anciens lieux de résidence. Ainsi, 36,6% des déplacés ne sont pas disposés à y retourner pour des raisons diverses : 30,1% bonne intégration, 29,4% aucun intérêt à y retourner, 28,9% par crainte et 11,6% autres. Voir le graphique suivant.

Graphique 7. 2 : motif du non retour du déplacé de guerre



Source: INS/ENV2008

7.2 Conséquences physiques sur la population

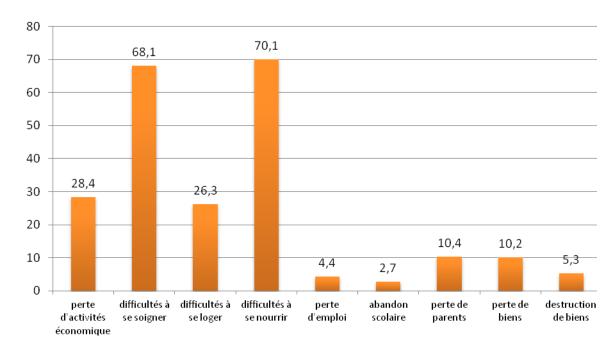
Atteinte à la personnalité

La guerre a engendré des atteintes graves à l'intégrité physique de la personne humaine allant de simples brimades aux violations graves des droits de l'homme. Ainsi :

- 7% de la population ont été déplacée et 2,9% vivent la même situation actuellement ;
- 19% de la population ont été contraints de se cacher pour fuir la guerre ;
- 45,5% de la population souffrent de troubles psychologiques dont 15% ont des troubles de sommeil et 20,5% d'anxiété et stress. De plus, la quasi-totalité (99,7%) des victimes n'a eu recours à aucune consultation psychologique.
- Près de la moitié de la population a été affectée directement par la crise qu'elle soit déplacée de guerre ou pas. Parmi les problèmes rencontrés par celle-ci, les plus fréquents ont trait à l'alimentation, à la santé, au logement et la perte d'activité économique. Ainsi, parmi la population affectée, 70,1% ont des difficultés d'alimentation, 68,1% ont des difficultés à payer les soins sanitaires, 28,4% ont perdu leurs activités économiques et 26,3% éprouvent des difficultés à se soigner. Bien que de moindre envergure, les autres effets de la crise qui sont la perte d'emploi, les abandons scolaires et la destruction de biens ne peuvent être négligés.

Le graphique 7.3 montre les proportions de la population ivoirienne par type de difficulté rencontré.

Graphique 7.3 Proportions (%) de la population concernée par type de difficulté rencontré



Source: INS/ENV2008

11% de la population affirment avoir été victimes de violences liées à la crise. Cette population affirme également avoir été victime à : 45,5% de troubles psychologiques ; 41,9% de vol ; 21,9% victime de viol ; 13,7% victime de coups et blessures ; 1,2 % de violence sexuelle ; 6,6% d'autres sévices (cf. graphique 7.4)..

50 45,5 45 41,9 40 35 30 25 21,9 20 13,7 15 10 6,6 5 1,2 0 violence troubles vol viol coups et autres sexuelles blessures

Graphique 7.4: Répartition de la population selon le type de violence subie

Source: ENV2008

Pour survivre, certaines personnes n'ayant plus d'autres recours, ont été contraintes à se livrer à la prostitution (4%) ou à la mendicité (5,5%).

7.3 Impact sur le revenu du ménage

La crise a eu de lourdes incidences sur le revenu de la population, dont : 67,6% ont vu diminuer les revenus, 6,5% déclarent par contre une hausse de revenu et le reste (25,9%) n'a constaté une évolution du revenu.

En plus de la chute des revenus, 6,7% de la population affirment avoir subi des dommages par rapport à leurs propriétés. Ces propriétés ont été détruites à 42,6% totalement et 35,4% partiellement.

En outre, 7,2% de la population affirment avoir perdu au moins une activité économique. Ainsi, 5% de la population concernée ont perdu leurs emplois, 4,1% leurs plantations, 6,4% leurs élevages et 10,7 % d'autres actifs de production.

La crise a eu des conséquences néfastes sur l'économie du pays en général mais sur la population en particulier. Des solutions ont été cherchées pour y mettre fin. La dernière en date se rapporte aux Accords Politiques de Ouagadougou (APO) de mars 2007. Dans ces accords, aucune mesure visant à la prise en charge des déplacés de guerre et le dédommagement des victimes n'est abordé.

Actuellement, le processus de sortie de crise se poursuit avec les préparatifs des élections générales. Des actions en faveur des victimes de la guerre sont nécessaires : leur venir en aide en donnant des soins psychologiques et sanitaires gratuits pour ceux qui en ont besoin, les aider également à entreprendre des activités économiques pour pouvoir se prendre en charge. Il faut enfin encourager la population déplacée à rejoindre son lieu d'origine ou à se débarrasser du lourd fardeau de déplacés de guerre pour mieux s'intégrer et reprendre une vie normale..

7.4 Vulnérabilité

7.4.1 Caractéristiques des ménages vulnérables

Les personnes vulnérables sont considérées comme sans défense et se situent généralement autour de la ligne de pauvreté. Elles se caractérisent par leur instabilité relativement au statut de pauvre ou non pauvre, et sont rapidement affectées par les crises sociales et économiques. Dans cette section est supposée comme personne vulnérable, tout individu dont le revenu se situe autour de la ligne de pauvreté (plus ou moins 10% de la ligne de pauvreté).

En Côte d'Ivoire, 9,7% des chefs de ménage sont vulnérables; cette proportion est de 8,1% au niveau urbain et de 10,9% au niveau rural. Les personnes vulnérables sont généralement analphabètes: 58,0% des personnes vulnérables ne savent ni lire, ni écrire.

Les ménages des personnes vulnérables ont en majorité une taille moyenne comprise entre quatre et six personnes (43,5% des ménages de personnes vulnérables), et les chefs de ménage sont majoritairement des hommes (82,9%). Ils sont en général mariés (77,4%), et sont majoritairement agriculteurs de cultures d'exportation (30,4%), indépendants du secteur informel (22,1%), ou

agriculteurs de vivriers et éleveurs (14,9%). Les chefs de ménage sont aussi en général sans instruction (55,2%), ou ont le niveau primaire (24,0%).

Au niveau urbain, c'est dans la ville d'Abidjan que l'on rencontre la plus forte proportion de ménages vulnérables (39,7%); viennent ensuite les régions Centre (10,7%), Sud (10,3%), et Centre-Ouest (10,2%). Au niveau rural, les plus fortes proportions de personnes vulnérables se rencontrent au Sud (21,2%), au Centre-Ouest (19,7%), et dans une moindre mesure au Centre (11,0%) et à l'Ouest (10,1%).

7.4.2 Conditions de vie des ménages vulnérables

Le type de logement le plus courant chez les ménages vulnérables est la cour commune (32,5%) et la case ou banco (24,2%). Les matériaux les plus utilisés pour les murs extérieurs sont le ciment (57,9%), et la terre/banco (37,1%). Les matériaux de revêtement du sol les plus utilisés sont le ciment (72,9%), et la terre (23,9%). Le toit est principalement constitué de tôles (73,04%), et de paille/herbe (21,1%).

Au niveau de l'approvisionnement en eau de boisson, les ménages vulnérables utilisent majoritairement le puits (35,5%), et la pompe publique (22,2%). le pétrole (38,7%), et le compteur collectif (25,3%) sont les principales sources d'éclairage. En ce qui concerne les types de toilettes, 56,4% des ménages vulnérables utilisent les latrines à fosse et 38,9% ne disposent pas de toilettes.

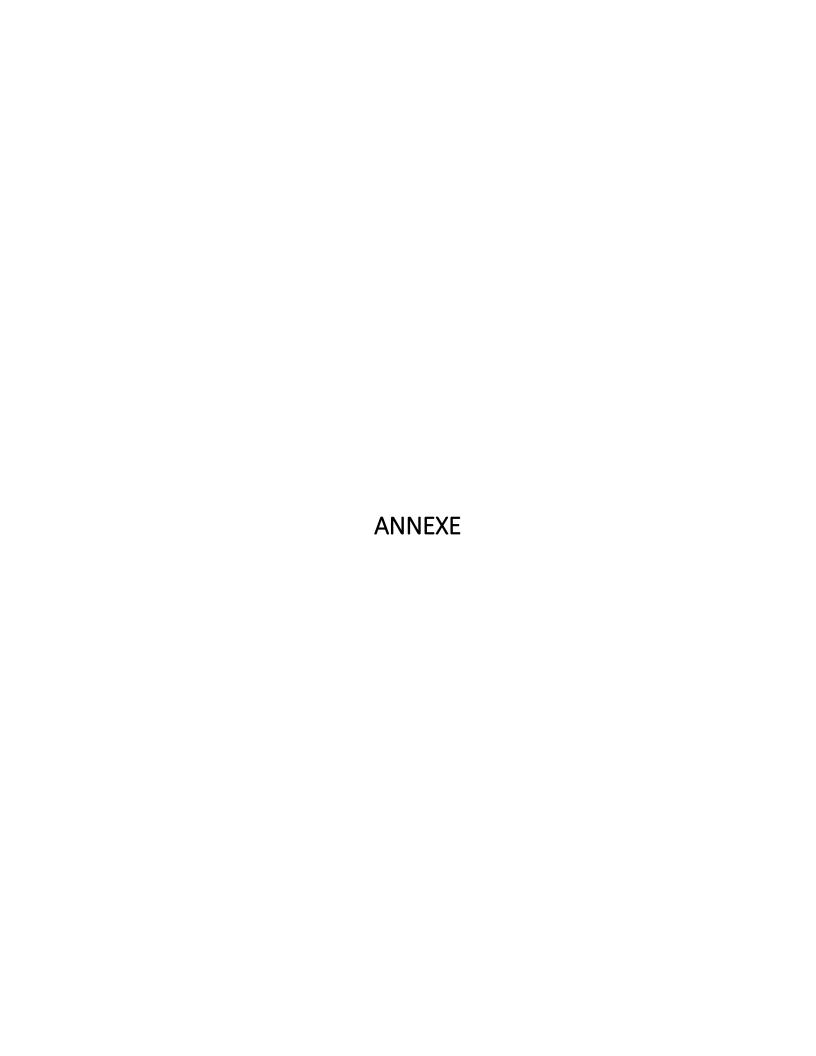


Tableau 3.3A : Structure des dépenses des ménages selon la région et le milieu de résidence

Région	Achat Autoconsomm				ommation	loyer e entreti logeme	ien du
	Rural	urbain	Rural	Urbain	rural	urbain	
Centre nord	23,2	38,9	29,8	1,9	8,3	9,7	
Centre ouest	25,7	37,6	25,0	4,1	6,7	9,6	
Nord est	22,8	36,1	30,0	5,1	9,8	9,6	
Nord	22,1	34,6	26,9	3,5	9,1	12,3	
Ouest	33,2	42,3	21,0	8,9	5,2	7,2	
Sud	31,3	38,1	19,4	5,9	7,3	9,8	
Sud ouest	33,0	39,1	20,6	2,1	6,4	9,4	
Centre	24,2	42,7	32,3	3,4	9,4	9,2	
Centre est	29,7	43,6	22,8	1,8	5,5	9,3	
Nord ouest	26,3	42,4	32,3	6,9	4,2	7,3	
Abidjan	-	38,0	-	0,0	-	9,2	
Ensemble	27,9	38,6	24,8	2,1	7,2	9,4	

Région	Comm	odité du	Acquisi	tion	Education	
	logeme	ent	immob	ilière		
	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain
Centre nord						
	4,6	7,0	0,5	0,4	2,0	3,9
Centre ouest						
	3,2	7,8	0,2	0,8	3,0	4,9
Nord est	4,4	7,3	0,7	0,5	1,8	3,6
Nord	2,8	7,1	0,0	0,7	1,3	3,7
Ouest	3,4	5,1	0,4	0,7	2,6	3,1
Sud	3,7	7,2	0,6	0,3	3,9	5,1
Sud ouest	2,6	7,8	0,2	0,5	3,7	4,6
Centre	4,0	8,9	0,4	0,5	2,9	4,3
Centre est	4,1	7,9	0,1	0,9	3,2	4,1
Nord ouest	3,5	6,2	0,2	0,3	1,2	2,3
Abidjan	-	8,7	-	0,6	-	5,7
Ensemble	3,5	8,0	0,4	0,6	2,8	5,0

Source : env2008

Tableau 3.3A : Structure des dépenses des ménages selon la région et le milieu de résidence (suite et fin)

région	Santé		Habille	ement	Transp	ort
	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain
Centre nord	6,0	5,8	9,7	8,7	4,3	8,2
Centre ouest	5,7	4,8	12,1	9,0	5,4	6,7
Nord est	5,7	5,9	9,3	9,4	5,2	6,9
Nord	4,9	2,9	7,7	7,6	7,7	8,8
Ouest	7,1	5,0	10,5	8,5	5,9	6,0
Sud	7,2	6,6	9,8	8,1	5,5	5,8
Sud ouest	5,3	5,4	10,2	9,0	5,5	6,6
Centre	5,1	4,6	7,1	6,6	3,9	5,8
Centre est	6,5	4,8	10,2	7,9	4,9	5,1
Nord ouest	4,3	4,8	8,9	9,0	7,7	7,1
Abidjan	-	6,0		7,2	-	9,8
Ensemble	5,9	5,6	9,8	7,7	5,6	8,3

Région	Commu	unication	Bien d	Bien durable Aut		
					dépenses	
	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain
Centre nord	4,2	7,5	2,9	4,0	4,5	4,1
Centre ouest	5,1	7,1	3,0	3,3	5,0	4,2
Nord est	3,3	7,0	1,9	3,3	5,3	5,3
Nord	3,2	7,3	10,5	7,4	3,8	4,2
Ouest	4,3	6,6	1,6	2,6	4,9	4,1
Sud	5,0	6,3	2,3	2,6	4,1	4,3
Sud ouest	5,5	8,2	2,2	2,5	4,9	4,7
Centre	4,2	7,1	1,8	2,9	4,7	4,0
Centre est	5,1	7,0	3,0	3,3	5,0	4,4
Nord ouest	3,3	6,1	4,5	4,1	3,8	3,4
Abidjan	-	8,3	•	2,4	-	4,1
Ensemble	4,5	7,7	3,1	2,9	4,6	4,1

Source: INS/ENV2008